



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.1/80
13 mars 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission du commerce des biens et services,
et des produits de base

Dixième session

Genève, 6-10 février 2006

**RAPPORT DE LA COMMISSION DU COMMERCE DES BIENS
ET SERVICES, ET DES PRODUITS DE BASE
SUR SA DIXIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 6 au 10 février 2006

TABLE DES MATIÈRES

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. DÉCLARATIONS LIMINAIRES	3
II. DÉBAT DE HAUT NIVEAU SUR LE THÈME «PROGRESSER SUR L'ÉCHELLE DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT: L'INDICATEUR DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT».....	12
III. PRODUITS DE BASE ET DÉVELOPPEMENT	14
IV. ACCÈS AUX MARCHÉS, ENTRÉE SUR LES MARCHÉS ET COMPÉTITIVITÉ	17
V. LE COMMERCE DES SERVICES ET SES INCIDENCES SUR LE DÉVELOPPEMENT	21
VI. COMMERCE, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT.....	26
VII. DÉCISION DE LA COMMISSION ET DÉCLARATIONS DE CLÔTURE	30
VIII. QUESTIONS D'ORGANISATION.....	32
<i>Annexes</i>	
I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA ONZIÈME SESSION DE LA COMMISSION	34
II. THÈMES DES RÉUNIONS D'EXPERTS EN 2006.....	35
III. PARTICIPATION	38

Chapitre I

DÉCLARATIONS LIMINAIRES

1. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a dit que la Commission avait permis un dialogue fructueux et approfondi sur des questions cruciales relatives au commerce international. Il a encouragé vivement les États membres à avancer des idées, des conclusions et des recommandations concrètes et directives en vue de renforcer l'application du Consensus de São Paulo concernant la «contribution du système commercial international et des négociations commerciales au commerce international». Le débat de haut niveau devrait aider à améliorer le fonctionnement et l'utilisation du nouvel indicateur du commerce et du développement de la CNUCED, en particulier la prise en compte de l'expérience et des politiques des pays et la constitution de partenariats dans le domaine considéré. La Commission pourrait aussi s'intéresser aux moyens d'intégrer les produits de base dans les stratégies d'atténuation de la pauvreté et, dans ce contexte, aider la CNUCED à démarrer les travaux relatifs au Groupe d'étude international des produits de base. En outre, il fallait élaborer des orientations et renforcer les efforts déployés aux niveaux national et international pour accroître la participation des pays en développement, en particulier des PMA et des pays africains, aux secteurs dynamiques et nouveaux du commerce mondial. Le Secrétaire général a informé la Commission de la constitution d'un groupe de personnalités chargé d'étudier la question des obstacles non tarifaires qui renforcerait les travaux de la CNUCED dans ce domaine, et il a demandé instamment aux donateurs d'appuyer cette initiative, notamment l'amélioration des outils existants tels que TRAINS. La Commission devrait aussi examiner les moyens d'action et les stratégies à mettre en œuvre au niveau national pour développer les services, ainsi que des mesures d'appui que pourrait prendre la communauté internationale à cet égard, afin de veiller à ce que la réforme du commerce se traduise par des gains pour le développement et par des coûts d'ajustement minimaux. La CNUCED était à la pointe de l'étude de l'évolution des relations entre commerce et environnement, notamment des négociations sur le commerce et l'environnement à l'OMC, et elle était en première ligne pour conseiller et soutenir les pays. Enfin, le Secrétaire général a fait observer que le sous-programme relatif au commerce international avait été exécuté à 97 %, ce qui représentait un progrès notable par rapport au précédent exercice biennal, malgré l'accroissement considérable des tâches confiées à la Division du commerce à la onzième session de la Conférence, sans que les ressources soient augmentées.

2. Le représentant du **Pakistan**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a vivement encouragé la Commission à contribuer concrètement au débat sur les questions relatives au commerce et au développement, qui étaient au cœur de son mandat. Les documents d'information du secrétariat avaient proposé des orientations valables qui avaient besoin d'être évaluées et incorporées dans des recommandations.

3. Les pays en développement avaient joué un rôle très constructif avant et après la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, dont l'issue devrait permettre de rééquilibrer les négociations de Doha en faveur des pays en développement et de promouvoir l'objectif du développement. Il importait au plus haut point de veiller à ce que les pays en développement jouissent d'une marge de manœuvre pour favoriser une croissance axée sur le développement dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services. La Commission devrait se demander comment et dans quelle mesure le but fixé à Doha avait été atteint, et s'intéresser au

rôle que la CNUCED pouvait jouer dans la réalisation de tous les objectifs du Programme de Doha pour le développement. Le représentant s'est félicité de l'approbation de l'aide pour le commerce qui, malgré l'importance apparemment accordée à la libéralisation du commerce, devait être conçue et mise en œuvre de manière à favoriser le développement. À cette fin, un dialogue directif de haut niveau serait essentiel. Concernant les produits de base, la Commission pouvait renforcer le lien entre commerce, sécurité alimentaire et industrialisation grâce aux produits de base. À cet égard, des facteurs importants étaient notamment: le commerce Sud-Sud de produits de base, notamment par le biais du SGPC; la mise en œuvre de la décision relative aux produits de base adoptée à la sixième Conférence ministérielle de l'OMC; l'élaboration et l'expérimentation de stratégies pilotes d'innovation concernant l'élaboration de programmes de développement fondés sur les produits de base; et la mobilisation de ressources suffisantes auprès des partenaires de développement pour mettre en place le Groupe d'étude international sur les produits de base.

4. Les négociations de Doha sur l'agriculture et le secteur manufacturier constituaient un bon moyen pour les pays en développement d'améliorer leur accès aux marchés, en particulier à ceux des pays industrialisés. Mais les obstacles non tarifaires étaient préjudiciables aux exportations des pays en développement car ils étaient plus difficiles à déceler et à définir. La CNUCED avait un rôle clair à jouer en aidant les pays en développement à évaluer l'impact de ces obstacles sur leurs exportations et en contribuant à la formation d'un consensus sur ce sujet, notamment dans les négociations de Doha sur l'accès aux marchés non agricoles. À ce propos, le représentant s'est félicité de la mise en place du Groupe de personnalités chargé d'étudier la question des obstacles non tarifaires. Il accordait la plus grande importance aux travaux de la Commission sur le commerce des services, notamment concernant l'instauration d'un cadre directif cohérent qui favorise le développement. Les négociations sur les services menées à l'OMC devaient privilégier les dispositions favorables au développement et se conformer au principe de la libéralisation progressive énoncé dans l'AGCS. Les pays en développement accordaient de l'importance à une libéralisation effective et commercialement valable du mouvement temporaire de personnes physiques (mode 4), en priorité dans les secteurs qui les intéressaient, ainsi qu'aux règles de l'AGCS, en particulier, aux mesures de sauvegarde d'urgence. Le document TD/B/COM.1/77 était très utile car il analysait de manière approfondie les avantages qui pourraient être retirés de la libéralisation des services et les difficultés auxquelles se heurtaient les pays en développement; l'appui précieux que la CNUCED continuait d'apporter à ces pays dans le cadre des négociations sur les services en cours à l'OMC était apprécié à sa juste valeur.

5. Le représentant s'inquiétait du fait que les prescriptions environnementales et sanitaires touchant les exportations des pays en développement étaient plus strictes, complexes et multiformes. Il fallait adopter une approche équilibrée permettant de partager les avantages retirés dans les domaines du commerce et de l'environnement. Les règles et disciplines de l'OMC limitant les restrictions au commerce liées aux prescriptions environnementales étaient importantes, mais l'OMC ne pouvait traiter directement les problèmes particuliers découlant de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces prescriptions. La CNUCED pouvait jouer un rôle clef en apportant une assistance technique et une aide en matière de renforcement des capacités aux pays en développement qui avaient besoin de consolider leurs institutions afin de satisfaire aux prescriptions environnementales. Des pratiques optimales avaient été recensées dans la documentation publiée par le secrétariat et des réunions d'experts avaient proposé l'adoption de

mesures précises qui pouvaient être examinées plus avant par la Commission en vue d'élaborer un plan d'action concret. Le Groupe consultatif de la CNUCED sur les prescriptions environnementales et l'accès des pays en développement aux marchés était un pas dans la bonne direction. Le représentant s'est aussi félicité que la CNUCED: apporte un appui à de nombreux pays en développement dans les négociations menées à l'OMC sur la libéralisation du commerce international des biens et services environnementaux; joue un rôle central en aidant les pays en développement à tirer parti des échanges et des investissements susceptibles de découler de la mise en œuvre d'accords multilatéraux sur l'environnement qui soient économiquement valables; mette en œuvre l'initiative BioTrade et ait récemment lancé l'initiative sur les biocarburants.

6. La représentante de **Sri Lanka**, s'exprimant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a dit que l'Asie était devenue un nouveau pôle de croissance, mais que son développement reposait encore largement sur les produits de base. Environ 91 % des échanges de produits de base de la région étaient intrarégionaux. Les PMA et les petits États insulaires en développement restaient tributaires de ces produits et vulnérables aux fluctuations de leur prix. Il fallait donc organiser des débats de fond et prendre des mesures internationales pour adopter dans ce domaine des orientations visant à lutter contre la pauvreté. Parmi ces mesures pourraient figurer: la priorité accordée aux produits de base dans l'initiative relative à l'aide pour le commerce; la participation de la CNUCED à la mise en œuvre de la décision relative aux produits de base adoptée par la sixième Conférence ministérielle de l'OMC; et l'appui financier de donateurs au Groupe d'étude international sur les produits de base. La représentante s'est félicitée des travaux remarquables de la CNUCED sur l'accès aux marchés, l'entrée sur les marchés et la compétitivité des exportations des pays en développement, et a demandé instamment à la Commission de faire avancer le débat international ainsi que les travaux de recherche et d'analyse sur ces questions. Elle a pris note des orientations relatives au commerce des services proposées dans le document du secrétariat (TD/B/COM.1/77) et a prié le secrétariat d'élargir ses travaux d'évaluation du commerce des services à un nombre plus grand de pays en développement et de secteurs. Les activités consultatives et de renforcement des capacités que la CNUCED consacrait aux services dans le cadre de l'OMC étaient très utiles aux pays d'Asie car elles mettaient en lumière leurs intérêts fondamentaux, notamment concernant le mode 4. La représentante s'est félicitée des initiatives pratiques du secrétariat dans le domaine du développement durable telles que la constitution du Groupe consultatif sur les prescriptions environnementales et l'accès des pays en développement aux marchés, de l'Équipe spéciale PNUE/CNUCED sur le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement, ainsi que de l'Équipe spéciale internationale CNUCED/FAO/IFOAM sur l'harmonisation et l'équivalence des normes dans l'agriculture biologique. Elle a aussi accueilli avec satisfaction l'assistance théorique, pratique et technique de la CNUCED aux pays d'Asie concernant la libéralisation du commerce international des biens et services environnementaux. Elle attachait une grande importance à la relation entre les ADPIC et la Convention sur la diversité biologique et a salué les travaux de la CNUCED dans ce domaine. Elle s'est félicitée des travaux utiles de la CNUCED menés sur le commerce dans le cadre des réunions d'experts, de l'examen des questions relatives à l'après-Doha par le Conseil du commerce et du développement ainsi que des activités d'analyse et d'assistance technique de la Division du commerce consacrées aux négociations de Doha, à l'évaluation des services, au règlement des différends, aux secteurs nouveaux et dynamiques, à l'intégration régionale et à l'adhésion à l'OMC. Dans le cadre de l'examen à mi-parcours, la Commission devrait être

renforcée et le rôle de la CNUCED devrait être accru. La contribution de la CNUCED à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire devrait être étoffée, notamment en soutenant la mise en œuvre du Nouveau partenariat stratégique Asie-Afrique et de la Déclaration de Jakarta sur les objectifs de développement du Millénaire.

7. Le représentant du **Guatemala**, s'exprimant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a rappelé le rôle crucial que la Commission jouait dans la mise en œuvre du Consensus de São Paulo et à l'appui des négociations menées à l'OMC. Dans le domaine des produits de base, la CNUCED devait axer ses efforts sur l'étude de la chaîne d'approvisionnement, sur l'analyse des risques, sur l'assistance au respect des normes techniques et des prescriptions en matière de protection du consommateur, sur la diversification des exportations dans des domaines tels que les biocarburants, et sur les produits de la pêche à plus forte valeur ajoutée. En matière d'accès aux marchés, d'entrée sur les marchés et de compétitivité, le Groupe latino-américain et caraïbe accordait la plus haute importance: aux travaux de la CNUCED sur les secteurs nouveaux et dynamiques aux niveaux national, sous-régional et régional; à la poursuite des travaux sur les méthodes de classification et de quantification des obstacles non tarifaires; à la politique de concurrence et à la protection du consommateur, en particulier au programme COMPAL. Dans le domaine du commerce des services, le Groupe latino-américain et caraïbe encourageait le secrétariat de la CNUCED à poursuivre ses études statistiques ainsi que ses activités d'assistance technique et d'évaluation des services dans les pays de la région et ses services consultatifs sur les négociations relevant de l'AGCS. Concernant le commerce et l'environnement, la CNUCED devrait renforcer son initiative BioTrade et son initiative sur les biocarburants en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi que ses travaux sur les conséquences du règlement de l'UE sur les nouveaux aliments pour les produits exotiques issus de la biodiversité, et sur d'autres débouchés économiques découlant d'accords multilatéraux sur l'environnement.

8. Le représentant du **Zimbabwe**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, a réaffirmé l'importance du Consensus de São Paulo dans l'orientation des travaux de la Commission et a lancé un appel pour que les questions intéressant l'Afrique fassent l'objet d'un débat sérieux et constructif, notamment celle de la mise en place d'un système commercial multilatéral plus ouvert, équitable, réglementé, prévisible et non discriminatoire. L'Afrique était la région la plus tributaire des produits de base, lesquels représentaient 65 % de ses exportations totales, et près de la moitié des pays africains tiraient 80 % de leurs recettes d'exportation de ces produits. Cette dépendance fragilisait leur économie et la rendait vulnérable aux fluctuations de prix. Le représentant a demandé aux partenaires de développement de tenir pleinement compte de cette réalité lors de l'examen des travaux de la CNUCED sur les produits de base. S'agissant de l'accès aux marchés, de l'entrée sur les marchés et de la compétitivité, il s'est inquiété de la persistance d'obstacles tarifaires tels que les crêtes tarifaires et la progressivité des droits de douane dans le secteur agricole et de leur impact sur le développement, en particulier du fait que ces obstacles empêchaient d'accroître la valeur ajoutée des exportations et entravaient leur diversification. La Commission devrait étudier des propositions constructives sur ces questions, notamment concernant les moyens d'améliorer l'accès aux marchés pour les exportations africaines dans les négociations menées à l'OMC sur l'agriculture et les produits non agricoles. L'accès aux marchés devrait être examiné en liaison avec les contraintes pesant sur l'offre, la compétitivité et les industries naissantes en Afrique. La libéralisation des services ne contribuait pas automatiquement au développement: il fallait au préalable que certaines conditions soient

réunies, notamment que les pauvres aient un meilleur accès aux services essentiels et que les capacités technologiques et la diffusion des techniques soient améliorées. Les négociations sur les services à l'OMC ne devraient pas modifier la structure de l'AGCS ni les aspects relatifs au traitement spécial et différencié. Le représentant a appelé l'attention sur le paragraphe 54 du Consensus de São Paulo concernant le secteur des assurances et a demandé des éclaircissements sur les raisons de la dissolution du Service des assurances de la CNUCED et de la réduction des ressources allouées à ce secteur, ainsi que sur les projets du Secrétaire général dans ce domaine.

9. Le représentant du **Bénin**, s'exprimant au nom des **pays les moins avancés (PMA)**, a dit que la Commission avait été chargée dans le Consensus de São Paulo de proposer des idées sur la coopération pour le développement afin de faciliter l'intégration des PMA et d'autres pays en développement dans le système commercial international. Il a souligné les conséquences néfastes de l'expiration de l'Accord de l'OMC sur les textiles et les vêtements pour le commerce et le développement des PMA. En outre, le nouvel indicateur du commerce et du développement de la CNUCED illustre la marginalisation persistante des PMA dans le commerce mondial, qui était notamment due à la détérioration des termes de l'échange, au manque d'infrastructures adéquates, à la faiblesse des institutions et aux contraintes pesant sur l'offre. Par exemple, parmi les 100 pays pris en compte, le PMA le mieux placé était l'Ouganda, qui arrivait au 86^e rang. Le représentant s'est félicité de l'adoption du programme d'aide pour le commerce et espérait que celui-ci se traduirait par des effets bénéfiques tangibles pour les PMA sous la forme d'un renforcement des capacités d'offre. La sixième Conférence ministérielle de l'OMC avait abouti à un résultat satisfaisant, mais elle n'avait pas pleinement répondu aux attentes des PMA car certains problèmes cruciaux qui se posaient dans les domaines du coton, de l'agriculture, des services et de l'accès aux marchés non agricoles n'avaient pas été résolus ou seraient examinés plus tard. La décision relative à l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent n'avait pas été aussi loin que les PMA l'avaient espéré et devait donc être améliorée. Concernant les produits de base, le représentant était favorable à la constitution urgente du Groupe d'étude international sur les produits de base et appelait la CNUCED à apporter sa contribution à l'application de la décision adoptée à la sixième Conférence ministérielle de l'OMC sur les produits de base. Il s'est félicité de l'assistance cruciale de la CNUCED aux PMA dans le cadre des préparatifs de la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, notamment pour l'adoption de la Déclaration de Livingstone établissant les objectifs de ces pays, de l'aide apportée à chaque pays, des activités relevant du JITAP et du Cadre intégré, ainsi que de la communication d'analyses et d'informations. Concernant l'accès aux marchés, l'entrée sur les marchés et la compétitivité, il a réitéré la nécessité de mettre en place un accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent pour les PMA, d'élargir l'éventail des produits visés et de supprimer les obstacles non tarifaires, en particulier ceux touchant les produits d'exportation provenant de ressources naturelles. Concernant le commerce des services, il a réaffirmé la nécessité de mettre pleinement en œuvre les modalités du traitement spécial en faveur des PMA, d'ouvrir l'accès au mode 4 et de ménager une marge de manœuvre à ces pays. Un autre obstacle aux exportations des PMA résidait dans les normes environnementales facultatives et obligatoires. Un cadre consultatif et transparent devait être mis en place pour que les parties concernées puissent discuter de ces normes, ce rôle précieux pouvant être joué par la CNUCED.

10. La représentante de l'**Autriche**, parlant au nom de l'**Union européenne (UE) ainsi que des pays en voie d'adhésion, Bulgarie et Roumanie**, a déclaré que l'UE avait la ferme intention de contribuer à faire de la CNUCED un organisme efficace, œuvrant au profit de tous

les pays en développement. Les réformes en cours devraient non pas affaiblir sa position, mais au contraire accroître son efficacité et son efficacité. Si la session de la Commission se déroulait avec efficacité et efficacité, cela permettrait à la CNUCED de bien conduire l'examen à mi-parcours. Les travaux des trois commissions étaient à la base de l'activité de la CNUCED et seraient étudiés et évalués lors de cet examen en vue de servir de «rampe de lancement». L'Union européenne attendait beaucoup de la présentation de l'intéressant indicateur du commerce et du développement et des débats à ce sujet. À propos des produits de base, elle était favorable à la poursuite des travaux de la CNUCED dans ce domaine en coopération étroite avec d'autres organisations internationales compétentes. Il serait utile que la CNUCED aille plus loin dans son analyse des conséquences stratégiques, eu égard notamment à la situation particulière de chaque pays, car la solution des problèmes du secteur primaire traditionnel devait s'inscrire dans les stratégies nationales de développement. Quant aux services, l'UE jugeait bonne l'analyse présentée dans le document du secrétariat. Les pays en développement devaient surtout s'employer à renforcer leurs services intérieurs, et ceux qui avaient attiré des investissements étrangers directs participaient de plus en plus activement au commerce des services dans des branches dynamiques. Le commerce Sud-Sud de services et le développement des marchés régionaux étaient également importants. Pour ce qui était du commerce, de l'environnement et du développement, la libéralisation du commerce des biens environnementaux pouvait avoir des retombées écologiques bénéfiques et stimulait les échanges – elle était donc réellement et manifestement avantageuse sur toute la ligne. L'Union européenne augmenterait son assistance technique et son aide au renforcement des capacités dans ce domaine, en mettant davantage l'accent sur la nécessité, pour les pays en développement exportateurs, de satisfaire aux prescriptions environnementales en vigueur sur les marchés étrangers. La représentante préconisait un renforcement de la coopération bilatérale entre les autorités chargées de la réglementation de l'environnement, ainsi qu'une meilleure coordination interorganisations.

11. La représentante de **Sri Lanka**, parlant en sa qualité de **Présidente du Comité des participants au SGPC**, a rendu compte de la troisième série de négociations du Système généralisé de préférences commerciales entre pays en développement, lancée à la onzième session de la Conférence. Les négociations se déroulaient dans le cadre de deux groupes de travail techniques, l'un sur l'établissement de règles et l'autre sur l'accès aux marchés. En ce qui concernait l'établissement de règles, on comptait que les participants au SGPC achèveraient pendant le premier semestre de 2006 l'examen du projet d'accord sur les procédures de certification et la coopération administrative pour la mise à jour des règles d'origine adoptées dans les années 80. Les participants étudiaient également les critères à appliquer pour déterminer l'origine des produits. Quant à l'accès aux marchés, ils espéraient parvenir à un accord sur les procédures d'application des concessions tarifaires au cours du premier semestre de 2006. Le secrétariat de la CNUCED les aidait beaucoup dans cette tâche, notamment en leur fournissant les données nécessaires sur le commerce et les droits de douane. Les dispositions spéciales en faveur des PMA occuperaient une place importante dans les techniques et les modalités concernant l'accès aux marchés. Plusieurs pays avaient manifesté leur intention d'adhérer à l'Accord relatif au SGPC: le Burkina Faso, le Burundi, Haïti, Madagascar, la Mauritanie, l'Ouganda, le Rwanda, le Suriname et l'Uruguay.

12. Le représentant de la **Colombie** a souligné l'importance des initiatives BioTrade (biocommerce) et BioFuels (biocarburants), considérant en particulier leurs effets directs sur la vie de nombreuses personnes. L'initiative sur les biocarburants était particulièrement bienvenue,

car elle contribuait à la lutte contre les cultures et les drogues illicites. Les travaux sur les normes environnementales revêtaient également une grande importance et beaucoup de pays en développement en profiteraient.

13. Le représentant de l'**Azerbaïdjan** a remercié la CNUCED d'avoir organisé, le 31 janvier 2006, une séance informelle de réflexion sur la contribution du Cycle de Doha au développement. Cela avait aidé à mieux comprendre les aspects politiques et les questions soulevées par ce cycle. Il attachait une grande importance à l'évaluation du commerce des biens et services aux niveaux national et international, car elle fournissait aux pays les données nécessaires pour prendre des décisions. Les travaux de la CNUCED dans le secteur des services étaient particulièrement importants et devraient être poursuivis. Ses réunions d'experts étaient également très utiles. L'accession à l'OMC demeurait compliquée et coûteuse; elle comportait de lourdes concessions, qui allaient au-delà des flexibilités prévues dans les Accords de l'OMC et qui dépassaient les moyens commerciaux et financiers ainsi que la capacité de développement des pays candidats. À cet égard, l'assistance de la CNUCED en matière d'accession était extrêmement utile et il fallait y consacrer davantage de ressources. La CNUCED devrait faire des analyses spéciales sur les problèmes commerciaux des pays en développement sans littoral, en particulier des pays vulnérables comme l'Azerbaïdjan, en étudiant notamment les coûts et les avantages de la libéralisation des échanges.

14. Le représentant des **Îles Salomon** a déclaré que son pays et la plupart des autres pays insulaires du Pacifique présentaient des caractéristiques géographiques, économiques et commerciales qui les rendaient très ouverts au commerce international et que, malgré leurs handicaps, ils pensaient que celui-ci pouvait être un moteur de croissance et de développement si les conditions voulues étaient réunies et si la communauté internationale leur apportait son soutien. Il fallait donc espérer que la Commission engagerait un débat d'orientation débouchant sur un consensus qui aiderait à renforcer la contribution du commerce au développement et à la réalisation des objectifs du Millénaire dans ce domaine. Il importait d'appliquer la décision concernant l'admission des produits des PMA en franchise et hors contingent, prise à la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, et de parvenir rapidement à une libéralisation complète des échanges de biens. Pour les PMA, le plus important était cependant de renforcer leurs capacités de production pour pouvoir profiter de l'élargissement des possibilités d'accès aux marchés. Le Cadre intégré et l'aide pour le commerce pouvaient leur être utiles à cet égard et devraient donc être mis en œuvre le plus tôt possible. La CNUCED devrait jouer un rôle actif dans l'initiative relative à l'aide pour le commerce afin de l'orienter vers le développement. Les Îles Salomon s'intéressaient tout particulièrement aux négociations de l'OMC sur les subventions aux pêcheries; les nouvelles disciplines qui pourraient être adoptées ne devraient pas nuire aux intérêts des pays insulaires du Pacifique en matière de commerce et de développement. La CNUCED était encouragée à fournir une assistance dans ce secteur. Les services jouaient un rôle important dans le développement des îles du Pacifique, en particulier les services relevant du mode 4 et les services touristiques, et les négociations de l'OMC devraient progresser dans ces domaines.

15. Le représentant de la **Fédération de Russie** a dit que la CNUCED possédait des avantages comparatifs exceptionnels dans le domaine du commerce et du développement. L'analyse de l'évolution et des tendances du secteur énergétique revêtait une importance particulière pour son pays. L'énergie et la sécurité énergétique étaient également des questions prioritaires pour la présidence russe du G-8 en 2006. Les recommandations de la CNUCED concernant, entre autres,

les moyens d'assurer la stabilité de l'offre, les liens entre l'énergie et le développement durable et les techniques permettant d'utiliser rationnellement l'énergie et d'économiser les ressources pouvaient présenter un intérêt considérable. Une autre question revêtait une importance particulière: celle de l'accession à l'OMC et de l'assistance de la CNUCED aux pays candidats, dans le cadre du mandat qui lui avait été donné à São Paulo. Cette assistance devrait être étendue à l'ajustement après l'accession. Dans le secteur des produits de base, la Fédération de Russie se félicitait de la décision prise à la onzième session de la Conférence de créer un groupe d'étude international sur les produits de base et proposait d'étudier la possibilité de constituer un groupe de travail sur l'acier, évoquée dans le rapport de la Réunion d'experts sur les secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial.

16. La représentante de la **Thaïlande** a déclaré que la CNUCED pouvait aider les pays en développement à se préparer aux négociations de Doha de 2006. La séance informelle de réflexion qu'elle avait organisée sur la contribution du Cycle de Doha au développement avait été très utile, permettant d'échanger des idées et de rapprocher les points de vue. En outre, par ses programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités, la CNUCED pouvait aider les pays à définir le champ des négociations ainsi que la démarche à suivre pour les négociations sur les biens et services environnementaux, prévues au paragraphe 31 de la Déclaration ministérielle de Doha. La représentante, en se félicitant des résultats de la Réunion d'experts sur les secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial, a demandé à la CNUCED de poursuivre ses travaux sur les produits de base et de mettre l'accent sur les sources d'énergie renouvelables, comme les biocarburants.

17. Le représentant du **Brésil** a dit qu'il appuyait les travaux de la CNUCED concernant les biens et services environnementaux, en particulier en vue des négociations prévues au paragraphe 31 de la Déclaration ministérielle de Doha. Le secrétariat devrait continuer à analyser les divers aspects des négociations, en particulier celles qui concernaient la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Il devrait aussi étoffer ses activités d'assistance technique et de renforcement des capacités dans les pays en développement, notamment en organisant des missions de consultation et en fournissant des statistiques.

18. Le représentant de l'**Iraq**, pays auquel la CNUCED fournissait une aide pour l'accession à l'OMC, a sollicité une augmentation de l'assistance technique et de l'assistance au renforcement des capacités, étant donné les énormes problèmes rencontrés par l'Iraq pour accéder aux marchés mondiaux et attirer des IED.

19. Le représentant de la **Chine** a souligné l'importance des questions concernant l'accès aux marchés, l'entrée sur les marchés, la compétitivité et, en particulier, l'effet des obstacles non tarifaires. Il a également mis l'accent sur le lien entre le commerce et l'environnement et ses incidences sur le développement.

20. La représentante de la **Commission économique pour l'Europe (CEE)** a fait état de la coopération fructueuse entre la Commission et la CNUCED. Pendant la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, elles avaient organisé conjointement une réunion rassemblant tous les organismes des Nations Unies, lors de laquelle elles avaient décidé de collaborer pendant les deux prochaines années à l'organisation d'une réunion commune qui se tiendrait parallèlement à la prochaine conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce. Cela attirerait

l'attention sur la manière dont les organismes des Nations Unies pouvaient aider les États Membres à se préparer aux négociations à l'OMC et à s'acquitter des obligations en résultant. La représentante a souligné que le Groupe de travail sur le commerce du Comité exécutif des affaires économiques et sociales, présidé par la CNUCED, contribuait utilement à faciliter la planification et la prise de décisions stratégiques par les organismes des Nations Unies ayant des activités dans le secteur du commerce. La représentante a également mis l'accent sur l'aide apportée par la CEE aux pays en transition et aux pays en développement pour l'établissement et l'application de règles et de normes uniformes et pour l'harmonisation des réglementations techniques existantes. La CEE exerçait aussi des activités dans le domaine de la facilitation du commerce, souvent en coopération avec la CNUCED.

21. Le représentant du **Réseau du tiers monde** a souligné que la CNUCED jouait un rôle exceptionnel à l'ONU et dans le système international, en tant que principale institution aidant les pays en développement à renforcer leur capacité de développement. Il lui recommandait vivement de constituer au plus tôt le groupe d'étude international sur les produits de base. Il était préoccupant de voir que les négociations de Doha ne s'étaient pas encore traduites par un élargissement de l'accès aux marchés pour les pays en développement, alors qu'on demandait à ces mêmes pays d'abaisser leurs droits de douane sur les produits industriels et de libéraliser sensiblement leur agriculture. Une libéralisation excessive risquait de provoquer la dislocation d'entreprises et d'exploitations agricoles locales. La CNUCED devrait intensifier ses recherches et accroître son assistance aux pays en développement dans le domaine de la politique et des négociations commerciales, afin que ces pays puissent réduire leurs coûts et réaliser des gains.

22. Le représentant de l'**Indonésie** a déclaré que la CNUCED devait être à l'avant-garde des efforts visant à établir un système commercial qui soit plus favorable aux pays en développement et répondre à leurs impératifs de développement. Elle pouvait aider, par exemple, à mettre en œuvre le nouveau partenariat stratégique Asie-Afrique. Les travaux de la Commission étaient également importants dans l'optique des objectifs de développement du Millénaire et des négociations à l'OMC. L'Indonésie approuvait les travaux de la CNUCED sur les politiques relatives aux produits de base au service du développement (TD/B/COM.1/75). Il importait tout particulièrement d'accroître la participation des pays en développement aux chaînes mondiales d'approvisionnement et de renforcer leur capacité d'offre dans le secteur des produits de base. Ces travaux feraient partie du suivi du Sommet mondial de 2005. En ce qui concernait l'accès aux marchés, l'entrée sur les marchés et la compétitivité, la CNUCED devait continuer à aider les pays en développement dans les domaines suivants: élaboration des politiques de développement, y compris en matière de normalisation; négociations; étude des obstacles non tarifaires et de leurs incidences sur la capacité d'offre, l'accès aux marchés et la compétitivité. Pour ce qui était des services, il fallait que les pays en développement puissent libéraliser ce secteur à un rythme compatible avec leur niveau de développement. La CNUCED pouvait contribuer utilement à l'élaboration de mesures visant à améliorer la capacité d'offre dans ce domaine. Elle devrait poursuivre ses travaux novateurs sur le mode 4. Enfin, une assistance technique était nécessaire pour analyser les données statistiques et renforcer la capacité de réglementation. La CNUCED aidait les pays en développement à accroître leur capacité de négociation et à participer de façon constructive aux négociations à l'OMC sur les biens environnementaux.

Chapitre II

DÉBAT DE HAUT NIVEAU SUR LE THÈME «PROGRESSER SUR L'ÉCHELLE DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT: L'INDICATEUR DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT»

Résumé du Président

23. Les participants ont examiné le nouveau rapport annuel de la CNUCED, *Developing Countries in International Trade 2005*, dans lequel le secrétariat présentait l'indicateur du commerce et du développement (ICD), mis au point en collaboration avec le prix Nobel Lawrence Klein. L'indicateur: a) surveillait, évaluait et notait les performances des pays en matière de commerce et de développement en quantifiant les interactions entre les facteurs qui influent sur le commerce extérieur et le développement humain; b) donnait aux décideurs nationaux et internationaux les moyens de mettre le commerce mondial au service du développement et de la lutte contre la pauvreté; c) aidait les gouvernements à identifier les difficultés auxquelles ils se heurtaient en matière de commerce et de développement, en leur offrant des outils pour améliorer leurs politiques nationales à cet égard. Le Secrétaire général de la CNUCED a souligné que l'indicateur était un outil en cours de réalisation qui avait pour objet d'analyser systématiquement les interactions complexes entre le commerce et le développement et, parallèlement, de suivre les résultats des pays concernant les facteurs qui influent sur les interactions positives entre commerce et développement.

24. M^{me} Massivatou Latoundji Lorian, Ministre de l'industrie, du commerce et de la promotion de l'emploi du Bénin, a souligné que l'indicateur devrait offrir aux pays en développement, et particulièrement aux pays les moins avancés, un moyen de suivre leurs résultats économiques, mais aussi de comprendre les déficits en matière de commerce et de développement et de les évaluer. L'indicateur était prometteur, car il offrait une vue d'ensemble des interactions entre commerce et développement dans les conditions propres à chaque pays. La CNUCED devait poursuivre ses travaux en mettant davantage l'accent sur les pays en développement et les pays les moins avancés et en tenant compte de leurs spécificités.

25. M. Enrique Manalo, Ambassadeur des Philippines, a dit que les données fournies par l'indicateur pouvaient être enrichies par d'autres indicateurs, comme taux d'équipement en téléphonie mobile et en ordinateurs de bureau. M. Carlo Trojan, Ambassadeur de l'Union européenne, a souligné l'importance de l'indicateur et de ses résultats. À son avis, la méthodologie employée pour élaborer l'indicateur avait été soigneusement réfléchie et tenait dûment compte des interactions que le rapport voulait mettre en lumière. L'indicateur pouvait encore être affiné. L'orateur a souligné l'importance de l'indicateur et de l'analyse qu'il permettait de réaliser dans le contexte de la coopération et du partenariat pour le développement.

26. Les experts représentant des établissements universitaires, des groupes de réflexion et le secteur privé ont fait part de leurs vues sur l'indicateur et ses possibilités d'application, ainsi que sur la valeur ajoutée qu'il représentait pour l'élaboration de politiques en faveur du développement (ICD). M^{me} Roopa Purushothaman (Goldman Sachs) a souligné que l'indicateur et le Growth Environment Score (GES) avaient beaucoup de points communs et pouvaient être utilisés par les décideurs nationaux, les organisations internationales et les milieux d'affaires pour comprendre la situation d'un pays donné. Elle a mis l'accent sur l'importance croissante

que prenaient, au plan économique et politique, certains grands pays émergents comme le Brésil, la Fédération de Russie, l'Inde et la Chine. L'indicateur pouvait être utile pour analyser leur présence et leur importance au niveau mondial. M. David Roodman, du Centre for Global Development (États-Unis d'Amérique), a évoqué l'indicateur du commerce et du développement (ICD) et le Commitment to Development Index mis au point par le Centre. À son avis, pour gagner en clarté, l'ICD devait être affiné. M. Salahuddin Ahmad, de l'Uttara University Business School (Bangladesh), a mis en regard l'indicateur et les stratégies de lutte contre la pauvreté et pour l'emploi mises en place par des PMA comme le Bangladesh.

27. Les participants ont salué le rapport de la CNUCED intitulé *Developing Countries in International Trade 2005* et son indicateur du commerce et du développement. Ils se sont félicités des efforts déployés par la CNUCED pour élaborer l'indicateur et ont souligné son importance pratique pour le suivi et l'élaboration des politiques. Ils ont aussi fait leur la principale conclusion de l'analyse sous-tendant l'élaboration de l'indicateur du commerce et du développement, à savoir que les politiques relatives au commerce devaient être élaborées conjointement avec les politiques de développement à long terme, ce qui garantirait une meilleure cohérence entre les règles commerciales internationales et le soutien affiché aux grandes stratégies de promotion du commerce et du développement, y compris la solidarité et les partenariats au service du développement. Les participants ont formulé des observations et des suggestions constructives visant à renforcer l'indicateur du commerce et du développement, son applicabilité au niveau national et son utilisation pour l'évaluation des gains de développement tirés du commerce international et du système commercial, ainsi que de la coopération en faveur du développement. La CNUCED a été priée de continuer, au moment d'affiner encore l'indicateur et de diffuser les résultats, de consulter les États membres, les organisations internationales, la société civile, y compris les médias, les universitaires et les entités du secteur privé intéressées.

28. Les participants ont demandé à la CNUCED d'utiliser l'ICD pour entreprendre des études de pays et des travaux thématiques et pour préparer une étude sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, qui serait mise à disposition pour l'examen à mi-parcours de ce programme en septembre 2006. Ils ont salué l'intention du Secrétaire général de la CNUCED de créer un conseil consultatif pour guider les travaux futurs sur l'ICD et ont noté que le rapport *Developing Countries in International Trade 2006* aurait pour thème principal les institutions de commerce et de développement. La communauté des donateurs a été invitée à soutenir les travaux futurs sur l'ICD.

Chapitre III

PRODUITS DE BASE ET DÉVELOPPEMENT

Résumé du Président

29. La Directrice de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base a présenté le point de l'ordre du jour et le document préparé par le secrétariat (TD/B/COM.1/75). Elle a mis l'accent sur trois paradoxes concernant les produits de base. Premièrement, la part des produits de base dans le commerce internationale avait diminué, passant de un tiers à un quart, mais la plupart des pays en développement restaient tout autant tributaires des exportations de ces produits qu'auparavant. Deuxièmement, les pays en développement étaient riches en produits de base mais avaient cédé le contrôle de ces ressources et n'avaient pas su les utiliser comme tremplin pour favoriser un développement durable de grande envergure. Troisièmement, la libéralisation, dans les pays en développement, n'avait pas libéré de forces dynamiques mais avait au contraire créé un vide institutionnel; le secteur privé national étant incapable de remplacer les organismes publics, on avait vu se développer des pratiques anticoncurrentielles et les subventions aux exportations des pays développés. La Directrice a rappelé qu'à la onzième session de la Conférence les gouvernements avaient créé un groupe d'étude international sur les produits de base et que, malgré l'intérêt manifesté par les pays en développement, le secteur privé et la société civile, ce groupe n'était toujours pas opérationnel, faute de contributions financières. Elle a exhorté les États membres de la CNUCED et les donateurs à remédier à cette situation.

30. C'était aux gouvernements des différents pays en développement qu'il incombait d'intégrer les aspects pertinents des politiques relatives aux produits de base aux programmes de lutte contre la pauvreté, mais ils avaient peu de chances d'obtenir des résultats si le contexte international n'était pas favorable et s'ils ne pouvaient compter sur une aide internationale effective, suffisante et ciblée. L'adoption, dans le secteur des produits de base, de politiques et de programmes bien conçus pourrait être la base d'une approche plus ambitieuse de la lutte contre la pauvreté, consistant à donner aux pauvres la possibilité de s'en sortir par eux-mêmes, approche qui serait soutenue par la communauté internationale.

A. Problèmes relatifs aux produits de base et Groupe d'étude international sur les produits de base

31. Les participants ont reconnu qu'il était essentiel de développer le secteur des produits de base pour progresser dans la lutte contre la pauvreté et tirer parti de la mondialisation dans les pays en développement, en particulier les PMA et les petits États insulaires en développement. La baisse des termes de l'échange et les fluctuations excessives des prix dans ce secteur continuaient de poser problème, malgré la hausse récente des prix de certains produits. En raison des nouvelles réalités du marché, les exigences s'étaient accrues et les petits producteurs et négociants avaient de plus en plus de mal à participer aux filières mondiales de produits de base. Les programmes de développement nationaux et internationaux devaient tenir compte de ces caractéristiques fondamentales. Il faudrait trouver des moyens novateurs de mobiliser des ressources pour contribuer à la diversification de la production, améliorer la qualité et renforcer la compétitivité. Il était largement admis que le Groupe d'étude pouvait traiter efficacement les problèmes relatifs aux produits de base, notamment en organisant des consultations régulières,

complètes et systématiques permettant d'échanger des informations sur les bonnes pratiques et les politiques.

32. Les participants ont souligné qu'il fallait promouvoir le commerce Sud-Sud des produits de base. Ils ont engagé les gouvernements de pays en développement à faciliter le commerce régional de ces produits et à lever les obstacles au commerce qui résultaient des déficiences des infrastructures physiques, administratives et commerciales. Ils ont instamment prié les gouvernements des pays développés de soutenir ces efforts par une aide technique et financière accrue.

33. Les participants ont salué les progrès réalisés sur la question de l'agriculture à la sixième Conférence ministérielle de l'OMC et ont souligné qu'il importait de continuer de progresser, en particulier en ce qui concernait l'accès aux marchés et la réduction du soutien interne, pour renforcer la contribution du secteur des produits de base à la croissance dans les pays en développement. Les participants se sont félicités du paragraphe 55 de la Déclaration ministérielle de Hong Kong sur les produits de base et ont engagé la CNUCED à jouer un rôle approprié dans sa mise en œuvre, conformément à son mandat en faveur du développement.

B. Intégration des petits agriculteurs aux chaînes mondiales d'approvisionnement

34. Les participants ont reconnu le caractère novateur et pratique de l'utilisation d'une approche fondée sur les chaînes de valeur pour traiter la question des produits de base, en particulier car cela permettait d'identifier les difficultés auxquelles se heurtaient les petits paysans dans les pays en développement tributaires des produits de base, notamment la difficulté de se conformer aux normes officielles ou privées concernant les processus et les produits sur les marchés des pays développés. Dans ce contexte, ils ont reconnu la valeur des activités de la CNUCED s'agissant de la sécurité agro-alimentaire et de la conformité aux normes SPS dans certains pays africains, y compris concernant les programmes de suivi de l'application de bonnes pratiques agricoles et de bonnes pratiques de fabrication dans le cadre des activités après récolte et des systèmes d'assurance sécurité comme le HACCP, EUREPGAP et ISO 9000. Ils ont invité la communauté internationale à redoubler d'efforts pour soutenir l'aide apportée par la CNUCED aux pays en développement à cet égard.

35. Les participants ont aussi pris note avec satisfaction des travaux entrepris par la CNUCED pour aider les petits producteurs des pays en développement à établir des liens avec les consommateurs des pays développés, par exemple le projet visant à mettre en relation de petits agriculteurs du Ghana et du Mozambique avec des supermarchés suisses.

36. Les informations stratégiques sur les produits de base et les informations relatives aux marchés ont été désignées comme des facteurs clés de l'amélioration de la compétitivité et du fonctionnement du secteur des produits de base. Il faudrait encourager les mesures visant à réduire l'asymétrie de l'accès à ces informations et de leur utilisation. Chaque produit de base étant unique, il fallait disposer d'informations taxinomiques et détaillées. Les participants ont salué les progrès impressionnants réalisés par la CNUCED concernant la fourniture aux parties intéressées d'informations pertinentes et cohérentes sur les marchés, y compris par le biais du portail InfoComm et du système commun InfoShare. Ils ont souligné que la CNUCED devait

continuer de mettre au point des outils d'information liant information commerciale et gestion des connaissances tout en renforçant les capacités des pays tributaires des produits de base.

C. Renforcement des institutions de financement et de négoce des produits de base

37. Les participants ont dit que, pour tirer parti des perspectives offertes par la mondialisation, notamment en Afrique, il fallait faire preuve d'innovation dans la fourniture de services financiers. Il fallait mettre l'accent à la fois sur les flux financiers Nord-Sud traditionnels et sur le rapatriement d'une partie des capitaux importants détenus à l'étranger pour financer le développement du secteur des produits de base. Il fallait, outre la titrisation fondée sur des actifs et le financement structuré, développer des instruments d'investissement novateurs pour offrir de nouveaux outils permettant de surmonter les problèmes de financement.

38. Les participants ont salué le rôle joué par la CNUCED dans la promotion des nouveaux instruments de financement du secteur des produits de base auprès des banques des pays en développement. Ils ont aussi souligné l'importance des travaux connexes entrepris dans le secteur de l'énergie, comme les conférences africaines sur le commerce et le financement dans les secteurs pétrolier et gazier et la consultation d'experts sur les importations de pétrole organisée en décembre 2005. Ils ont exprimé le souhait que les travaux de la CNUCED dans ce domaine soient renforcés, en particulier par une intensification des travaux au niveau des pays.

39. Plusieurs participants ont reconnu l'importance des bourses de commerce. Le renforcement de ces institutions permettait de disposer de nouveaux instruments de gestion des risques et facilitait le financement du secteur des produits de base. Des participants ont salué la contribution de la CNUCED au développement des bourses de commerce, par exemple en Inde. Les pays africains ont dit souhaiter vivement que la CNUCED intensifie ses efforts relatifs à la création d'une bourse de commerce africaine, que l'Union africaine avait récemment élevée au rang de priorité.

D. Amélioration de la gestion des ressources en produits de base

40. Les participants ont reconnu que la CNUCED avait une longue expérience des questions relatives à l'équilibre macroéconomique des pays en développement riches en ressources naturelles. On pourrait trouver des solutions aux problèmes souvent cités, liés à la «malédiction des ressources», comme le syndrome hollandais et la dépendance excessive à l'égard de la rente des ressources, en tirant parti de l'expérience des pays qui avaient adopté de bonnes pratiques. Les participants ont reconnu l'utilité des travaux de la CNUCED dans ce domaine, où elle agissait en partie en collaboration avec le Conseil international des industries extractives et des métaux et la Banque mondiale, tout comme l'importance des réseaux d'échange d'informations sur les mines et les questions de développement créés par la CNUCED en Afrique et en Amérique latine. Les informations ainsi échangées avaient montré qu'il existait des solutions avantageuses à tout point de vue, à condition que les entreprises fassent la distinction entre la responsabilité des entreprises en matière de développement et la charité et que les gouvernements soient disposés à assumer leur part de responsabilité.

Chapitre IV

ACCÈS AUX MARCHÉS, ENTRÉE SUR LES MARCHÉS ET COMPÉTITIVITÉ

Résumé du Président

41. La Directrice de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base a présenté la note élaborée par le secrétariat de la CNUCED (TD/B/COM.1/76) et a mis l'accent sur les points suivants: tendances concernant le commerce et les droits de douane, questions relatives à l'accès aux marchés dans le Cycle de Doha; questions essentielles concernant les obstacles non tarifaires; ajustements à la libéralisation des échanges et concept de «l'aide pour le commerce»; facteurs déterminants pour la compétitivité à l'exportation. Elle a accordé une attention particulière aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial.

A. Secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial

42. Le rapport de la deuxième Réunion d'experts sur les secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial (électronique, poisson et produits de la pêche, produits sidérurgiques) a été présenté. Concernant le secteur de l'électronique, les participants ont dit que les principaux obstacles empêchant les pays en développement d'élaborer des stratégies dynamiques étaient: le sous-développement des ressources humaines et le faible niveau d'éducation; le manque de compétitivité ou d'avantages comparatifs, en particulier d'économies d'échelle; le faible niveau de développement en général et l'insuffisance des infrastructures d'appui en particulier. Les participants ont jugé de plus en plus préoccupante l'augmentation du nombre d'obstacles non tarifaires comme les obstacles techniques fondés sur des considérations écologiques et sanitaires dans le secteur de l'électronique. À l'inverse, ils ont souligné que les perspectives offertes par la responsabilité sociale des entreprises en tant que moyen de canaliser les investissements des STN vers le secteur électronique des pays en développement, en particulier des PMA, devaient être pleinement exploitées. Les gouvernements donateurs et les organisations internationales pouvaient apporter leur aide en facilitant ce processus. Parallèlement, c'était aux gouvernements qu'incombait en premier lieu la responsabilité de mettre en œuvre des politiques favorables à l'emploi, à l'éducation et à la formation et des politiques d'ajustement, tout en collaborant étroitement avec le secteur privé. Concrètement, un programme pilote sous-régional sur l'électronique en Afrique avait été lancé par la CNUCED et Philips.

43. En ce qui concerne le poisson et les produits de la pêche, les participants ont noté que les obstacles à l'accès aux marchés et à l'entrée, comme les prescriptions sanitaires et autres prescriptions de qualité de plus en plus strictes et techniquement complexes, limitaient les possibilités d'exportation des pays en développement. L'offre d'une assistance technique aux pays en développement, en vue de les aider à concevoir et à appliquer des stratégies et des plans pour garantir une pêche durable, tels des accords de pêche, améliorerait l'accès aux marchés internationaux. Le développement de l'aquaculture et l'amélioration de l'accès aux sources de financement ont été jugés nécessaires. L'aquaculture à petite échelle avait montré qu'elle avait le potentiel de renforcer le développement et de contribuer à la réduction de la pauvreté. La CNUCED pourrait jouer un rôle d'appui à cet égard.

44. Concernant le secteur de l'acier, les participants ont noté que les mesures de défense du commerce créaient des obstacles importants aux échanges. En outre, les subventions accordées au secteur de l'acier étaient plus élevées dans les pays développés et les prix pratiqués dans ces pays étaient supérieurs aux prix du marché mondial. Les participants ont souligné qu'il fallait établir une discipline concernant l'utilisation de ces mesures. Certains ont noté que l'établissement d'un accord mondial sur l'acier pour stabiliser et guider l'industrie sidérurgique était une solution pour résoudre les problèmes dans ce secteur. D'autres ont jugé souhaitable d'envisager de créer, sous les auspices de la CNUCED, un groupe de travail de la sidérurgie qui serait un lieu d'échange pour les producteurs et les consommateurs.

B. Évolution des courants d'échange et des droits de douane

45. Les participants ont noté qu'entre 1990 et 2004, la valeur nominale des exportations des pays en développement avait plus que quintuplé et la valeur nominale des exportations des PMA avait augmenté de près de 260 % pendant la même période. Les échanges entre les pays en développement s'étaient également considérablement intensifiés depuis les années 90.

Il ressortait de l'analyse de la composition des produits manufacturés que la part des articles à forte intensité de compétence avait presque doublé pour l'ensemble des pays en développement (passant de 16,8 % à 32,7 %), tandis qu'elle avait diminué d'un tiers pour les PMA (ramenée de 3 % à 2 %). La participation de nombreux pays en développement aux activités des secteurs dynamiques et nouveaux du commerce mondial avait été à la fois le mobile et le résultat d'une évolution géographique du commerce international. Toutefois, des PMA et des pays africains étaient restés à l'écart de ces secteurs et des efforts accrus devaient donc être déployés en leur faveur aux niveaux national et international. La CNUCED a été invitée à poursuivre ses travaux d'analyse, de recherche de consensus et de renforcement des capacités dans ce domaine.

46. Des participants ont noté que le niveau de protection des droits de douane dans les pays en développement avait très fortement diminué. En 1990, les pays en développement appliquaient un taux de droit effectif moyen (taux pondéré) de 24 % sur les importations d'articles manufacturés en provenance d'autres pays en développement. En 2004, ce chiffre n'était plus que de 8,94 %. Dans le même temps, les crêtes tarifaires et la progressivité des droits de douane demeuraient une préoccupation importante pour les pays en développement dont il fallait tenir compte et qui appelait des solutions négociées, en particulier dans le cadre du Cycle de Doha. Les participants ont demandé à la CNUCED de renforcer ses travaux d'analyse et d'information sur les droits de douane et le commerce afin d'aider les pays en développement à évaluer l'impact et la contribution des droits de douane dans le domaine du développement.

C. Questions relatives à l'accès aux marchés dans le Cycle de Doha

47. Les participants ont noté que la Conférence ministérielle de Hong Kong avait décidé, pour la première fois, d'établir des objectifs comparativement ambitieux pour l'accès aux marchés des produits agricoles et non agricoles. Pour les atteindre, il fallait trouver un juste équilibre compatible avec le principe du traitement spécial et différencié. Il a été reconnu qu'il fallait accorder une attention particulière aux modalités de négociation à part entière concernant la réduction des droits de douane afin de parvenir à un meilleur accès aux marchés pour les exportations des pays en développement. Des participants ont également fait valoir que les négociations secteur par secteur étaient utiles pour bien refléter les intérêts des pays en développement dans le domaine de l'accès aux marchés. On s'est accordé à reconnaître que

les obstacles non tarifaires constituaient d'importantes entraves pour les exportations des pays en développement. Un parallèle a été établi entre les négociations sur les droits de douane et celles sur les obstacles non tarifaires. La CNUCED a été vivement encouragée à aider les pays en développement à identifier les obstacles non tarifaires existants. L'accord relatif à l'accès aux marchés en franchise de droit et sans contingent pour les PMA, adopté à la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, constituait un grand pas en avant vers la réalisation de l'objectif de l'admission de tous les produits des PMA en franchise et sans contingent. Les participants ont invité la CNUCED à contribuer à analyser la mise en œuvre de cet accord.

D. Obstacles non tarifaires

48. Le rapport de la réunion d'experts sur les obstacles non tarifaires: méthodes, classification, quantification et incidences sur le développement a été présenté. Les obstacles non tarifaires, en tant qu'instrument de protection et de régulation du commerce, étaient devenus un aspect essentiel de la question de l'accès aux marchés. Ils n'étaient pas simplement un problème Nord-Sud mais pesaient également sur le commerce entre pays du Nord et sur le commerce Sud-Sud. Toutefois, l'absence de définition et de classification internationales reconnues en rendait l'étude difficile et compromettait la fiabilité des résultats. Une meilleure compréhension de la définition et de la classification des obstacles non tarifaires et l'accès à des données fiables et détaillées étaient un préalable à une quantification plus fiable, à une analyse plus fine et à la négociation de meilleures conditions d'accès aux marchés.

49. Des participants ont indiqué que les obstacles non tarifaires les plus élevés étaient concentrés dans les pays développés et présentaient une forte concentration sectorielle. Les procédures douanières et administratives, les obstacles techniques au commerce et la rigueur des règles d'origine posaient surtout des problèmes pour le commerce Nord-Sud, tandis que les procédures douanières et administratives et la taxation des importations étaient des problèmes pour le commerce Sud-Sud. Les principaux secteurs touchés par les obstacles non tarifaires étaient les produits de la pêche, le matériel électrique, les produits pharmaceutiques, les textiles et les vêtements, le secteur automobile et les produits alimentaires. Les normes internationales étaient un sujet de préoccupation pour les pays en développement. Le respect de ces normes était un problème sérieux qui méritait l'attention nécessaire.

50. Les participants ont prié la CNUCED d'améliorer sa classification actuelle des obstacles non tarifaires en identifiant et en ajoutant dans celle-ci de nouveaux obstacles non tarifaires. À plus long terme, la CNUCED devrait s'attacher à mieux définir, classer et quantifier les obstacles non tarifaires, en coopération avec toutes les parties intéressées. À court terme, elle devrait aider les négociateurs commerciaux des pays en développement à renforcer leur capacité de traiter des sujets de négociation en rapport avec les obstacles non tarifaires. Elle devrait améliorer son analyse des effets exercés par les obstacles non tarifaires sur la capacité de production, la compétitivité et les conditions d'accès aux marchés et d'entrée sur les marchés. En coopération avec toutes les organisations concernées et avec le soutien opportun et durable de la communauté des donateurs, en particulier dans le cadre de l'initiative sur l'aide au commerce, la CNUCED devrait créer un réseau de coordonnateurs nationaux dans les pays en développement afin d'améliorer la collecte et l'analyse de données sur les obstacles non tarifaires. Les participants ont salué la décision du Secrétaire général de la CNUCED de créer un groupe de personnes éminentes sur les obstacles non tarifaires et ont engagé la CNUCED à renforcer utilement ses travaux sur les obstacles non tarifaires.

E. Compétitivité à l'exportation, renforcement de la capacité de production et ajustement à la libéralisation du commerce

51. Les participants ont noté que les travaux de recherche empirique menés récemment par la CNUCED pour connaître les déterminants de la compétitivité à l'exportation des pays en développement mettaient en évidence l'importance de facteurs liés à l'offre et à la demande, scindés en deux catégories: des facteurs externes comme les conditions d'accès aux marchés et les coûts de transport qui influaient sur la compétitivité, et des facteurs internes comme les conditions liées à l'offre. Des participants ont souligné que l'accès aux marchés étrangers et la capacité de production revêtaient une importance similaire dans le processus de développement du secteur exportateur. L'infrastructure des transports et la stabilité macroéconomique étaient des éléments importants de la capacité de production au premier stade de développement du secteur exportateur.

52. Des participants ont souligné que les bienfaits tirés de la libéralisation du commerce multilatéral ne se répartiraient pas équitablement entre les pays ou secteurs et que des mesures d'ajustement appropriées étaient donc nécessaires. Comme le montrait l'expérience d'un certain nombre de PMA, ces ajustements, en particulier en ce qui concerne la capacité de production, prenaient beaucoup de temps. Il fallait donc chercher systématiquement à résoudre les problèmes d'ajustement dans les pays en développement, en particulier les PMA. La coopération internationale, par exemple dans le cadre de l'initiative fort utile sur l'aide au commerce, pourrait jouer un rôle important en permettant de renforcer la capacité de production des pays et de faciliter leur ajustement aux réformes commerciales, y compris au moyen d'une valorisation des ressources humaines dans le domaine de l'analyse commerciale. Les participants ont invité la CNUCED à poursuivre et à renforcer ses travaux d'analyse sur l'impact qu'auraient sur le développement les décisions relatives à l'accès aux marchés prises dans le cadre du Cycle de Doha, y compris ses travaux sur les ajustements aux réformes commerciales, et en se fondant sur l'Indicateur du commerce et du développement (ICD). La CNUCED a été priée de soumettre un rapport analytique sur les questions relatives à l'accès des PMA aux marchés lors de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des PMA. Les participants ont fait valoir que la CNUCED devait participer pleinement à la mise en place de l'initiative sur l'aide au commerce et ont invité la communauté des donateurs à fournir son appui à la CNUCED dans ces domaines.

53. Les participants se sont félicités des progrès réalisés dans le cadre des négociations relatives au SGPC et ont souhaité que l'on continue sur cette lancée afin de renforcer le commerce Sud-Sud.

54. Ils ont salué la grande qualité des travaux menés par la CNUCED dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence et de la consommation et ont invité la CNUCED à renforcer ces travaux.

Chapitre V

LE COMMERCE DES SERVICES ET SES INCIDENCES SUR LE DÉVELOPPEMENT

Résumé du Président

55. La Directrice de la Division du commerce international des biens et services et des produits de base a présenté la note de la CNUCED (TD/B/COM.1/77) et a mis l'accent sur les points suivants: i) les tendances mondiales concernant le commerce des services, la participation des pays en développement et des PMA au commerce mondial des services et la possibilité de recourir à des critères pour suivre l'impact de ces tendances sur le développement; ii) les conclusions et leçons tirées des travaux menés par la CNUCED dans le domaine de l'évaluation du commerce des services au niveau national; et iii) les principaux faits nouveaux concernant les négociations au titre de l'AGCS. Les rapports des deux réunions d'experts de la CNUCED sur les services ont été présentés par leurs présidents respectifs. En ce qui concerne les services de distribution, on était parvenu à mieux comprendre les moteurs du marché, les aspects spécifiques liés au développement, les questions intéressant les entreprises, les questions relatives à la réglementation et au cadre concurrentiel, ainsi que le rôle du système commercial multilatéral. Pour ce qui est des services d'assurance et des cadres réglementaires, on était parvenu à mieux appréhender les liens entre les services d'assurance et les facteurs macroéconomiques, les problèmes auxquels se heurtent les pays en développement et les PMA, en particulier en ce qui concerne la réglementation, la valorisation des ressources humaines et le renforcement de la capacité de production, le rôle des gouvernements et les engagements pris au titre de l'AGCS. Une attention particulière avait été accordée au secteur de l'assurance en Afrique. Les participants se sont félicités des notes d'information que la CNUCED avait présentées à la Commission et aux réunions d'experts: les idées formulées étaient très novatrices et les recommandations préconisées pour la recherche et l'action politique étaient utiles et de grande qualité.

56. Les participants ont débattu des évaluations du commerce des services faites par la CNUCED en se fondant sur les études sectorielles réalisées en Équateur, en El Salvador, en Indonésie, en Jordanie et au Kenya avec l'appui de plusieurs donateurs. Ils ont fait valoir que l'on parviendrait à mieux saisir les effets des services sur le développement en prêtant une attention accrue aux principaux paramètres de développement dans des domaines tels que la prospérité générale, l'impact de la libéralisation sur l'accès aux services essentiels, les effets sur l'emploi, les coûts d'ajustement, la capacité de production et la compétitivité, en particulier des PME, la répartition des gains dans les pays et entre pays, les effets de l'IED, la compétitivité des pays en développement à l'exportation et l'ouverture de l'économie de services aux exportations des pays en développement. Différentes méthodes ont été examinées et de nouvelles approches ont été proposées pour les travaux futurs de la CNUCED. L'insuffisance des données statistiques a été mise en avant dans toutes les études. Un appel a été lancé à la communauté internationale pour qu'elle aide les pays en développement à améliorer l'accès aux données sur les services.

57. Les participants ont noté que la part des services dans le PIB continuait d'augmenter, et que les services jouaient un rôle encore plus important dans la création d'emplois, y compris pour les plus démunis. Du fait de leurs relations en amont et en aval avec le reste de l'économie, les services jouaient désormais un rôle crucial en renforçant l'efficacité et la compétitivité

des pays. La contribution des pays en développement aux exportations de services, bien qu'importante au niveau régional, demeurait marginale sur les marchés internationaux dans la mesure où leur avantage comparatif reposait souvent sur le commerce lié au mode 4. Les rapatriements de salaires associés au mode 4 avaient été une source importante de transferts de devises fortes dans de nombreux pays en développement et le principal facteur de développement de l'économie de services. Les pays en développement étaient résolus à réformer et à libéraliser le secteur des services de manière à favoriser la prospérité générale en contribuant à accroître l'efficacité et la concurrence, à faire baisser les prix et à offrir plus de choix aux consommateurs. Les réformes entreprises dans le secteur des services de télécommunication s'étaient révélées très concluantes à cet égard.

58. Parallèlement, les efforts déployés par les pays en développement n'avaient pas vraiment permis de préparer leur secteur des services aux problèmes posés par la libéralisation et la mondialisation. Les réglementations en vigueur n'avaient pas influé sur le commerce des services. Il était devenu essentiel de revoir les réglementations pour favoriser la libéralisation durable des marchés de services dans les pays en développement. En l'absence de réforme de la réglementation et de politique de la concurrence, la libéralisation avait eu des conséquences négatives. En outre, les réglementations inappropriées destinées à libéraliser le marché avaient entraîné une concentration des marchés. Sur les marchés oligopolistiques, s'il n'y avait pas eu de réforme de la réglementation ni de politique de la concurrence appropriée, l'ouverture aux échanges avait simplement abouti à faire passer la propriété des services à des mains étrangères sans aucune incidence sur la structure des marchés ni gain d'efficacité. Dans certains cas, les réglementations avaient été modifiées pour protéger les intérêts déjà établis des investisseurs étrangers et restreindre les nouvelles arrivées.

59. Les participants ont noté que la libéralisation du commerce des services s'était souvent accompagnée d'une segmentation des marchés, les prestataires de services nationaux s'étant contentés des segments à faible revenu qui exigeaient des investissements modestes tandis que les prestataires étrangers occupaient surtout les segments à plus fort revenu. Afin de renforcer la capacité de production nationale, des mesures devaient être prises pour encourager le transfert de technologie, promouvoir l'utilisation des capacités locales et améliorer le respect des normes et la qualité. Des politiques d'accompagnement, en particulier pour les PME, seraient nécessaires pour faciliter l'accès aux capitaux et aux réseaux de distribution et le développement des ressources humaines et de l'esprit d'entreprise. Il faudrait également adopter d'autres mesures pour réduire autant que possible les coûts d'ajustement croissants liés aux actifs ou aux déplacements d'emploi. Les participants ont reconnu qu'il fallait faire preuve de prudence pour trouver le bon rythme et la bonne progressivité des réformes et de la libéralisation afin d'en garantir la viabilité à long terme. De même, il importait de faire coïncider les initiatives de libéralisation au niveau multilatéral et au niveau régional. Les pays développés pourraient jouer un rôle important en contribuant à créer un environnement commercial ouvert et des conditions de concurrence loyale et en œuvrant en faveur de la mise en œuvre de l'article IV de l'AGCS, y compris en améliorant l'accès des services des pays en développement aux marchés des pays développés dans les secteurs et modes intéressants particulièrement les pays en développement, en particulier le mode 4.

60. Les participants sont convenus que la libéralisation n'entraînait pas forcément de croissance économique, sauf si l'on parvenait à mettre en place un certain nombre de conditions préalables, parmi lesquelles des politiques d'accompagnement appropriées, des instruments de

réglementation, des politiques et des lois en matière de concurrence, des mesures d'appui au renforcement des capacités de production nationale et des politiques de promotion du transfert de technologie. Il était essentiel d'aider les pays en développement à développer leurs infrastructures, institutions, systèmes et entreprises qui seraient à la base de leur développement et de leur compétitivité internationale. Les pays qui avaient le plus profité de la libéralisation étaient ceux qui avaient pris leur destin en main et reconnu que le gouvernement avait un rôle à jouer dans le développement, plutôt que de compter sur un soi-disant marché indépendant qui réglerait seul ses problèmes.

61. Lors de l'examen des résultats de la Conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong, les participants ont accordé une attention particulière à l'annexe C de la Déclaration ministérielle. Pour certains, cette annexe répondait à la nécessité de trouver un meilleur équilibre général dans le cadre du Cycle de Doha, les pourparlers sur les services ayant pris du retard par rapport à ceux sur l'agriculture et l'accès aux marchés pour les produits non agricoles. Pour d'autres, les Lignes directrices pour les négociations de 2001 constituaient déjà les modalités et, en y ajoutant l'AGCS et les Modalités pour les PMA, demeuraient la base pour les négociations. De nombreux pays en développement se sont déclarés préoccupés par les mesures prescrites dans l'annexe C. Ils ont également exprimé leur préoccupation face aux approches complémentaires, en particulier les étalons de mesure quantitatifs et les négociations plurilatérales. Les participants ont souligné qu'il faudrait une étroite collaboration entre Genève et les capitales, une volonté et une détermination politiques, ainsi qu'un meilleur équilibre entre les questions relatives au développement, aux règles et à l'accès aux marchés. Certains ont fait valoir que les pays n'étaient pas dans la même position pour bénéficier des «droits» et flexibilités offertes par l'AGCS.

62. En ce qui concerne l'accès aux marchés, les participants ont reconnu que les articles IV et XIX de l'AGCS étaient les principaux articles qui permettaient de promouvoir le développement. L'approche plurilatérale était une option, sachant qu'elle avait un caractère facultatif et qu'elle complétait les négociations fondées sur les demandes-offres, qui restait la principale méthode de négociation. Les participants ont estimé que l'approche plurilatérale était un bon moyen d'accélérer les négociations et se sont déclarés à la fois optimistes et circonspects en ce qui concerne la capacité des pays en développement de participer pleinement aux négociations plurilatérales. Ces dernières pourraient porter plus particulièrement sur certaines questions, à savoir le mode 4, les services de télécommunication, les services financiers, les services énergétiques et les services professionnels.

63. De nombreux participants ont déclaré que le mode 4 demeurait un élément central des travaux concernant l'accès aux marchés, étant donné qu'il revêtait une importance cruciale pour le développement des pays en développement. Cela étant, de nombreuses listes n'étaient toujours pas consolidées dans les domaines intéressant les pays en développement et ces derniers étaient préoccupés par le fait que les États membres n'avançaient pas sur ces questions. Le mode 4 présentait un intérêt pour tous les États membres de l'OMC. Si certains participants ont souligné la contribution du mode 4 au développement (notamment en ce qui concerne les mouvements de personnel peu qualifié), d'autres ont rappelé que tous les travaux sur le mode 4 devraient rester dans le cadre de l'AGCS. Les participants ont évoqué les bienfaits pour le développement qui pourraient être tirés des échanges selon le mode 1 et la nécessité, en particulier pour les partenaires commerciaux développés, de prendre des engagements au titre des modes 1, 3 et 4

dans certains secteurs de services (par exemple les services informatiques et similaires, ainsi que les services de centres d'appel).

64. Certains ont fait valoir que les Modalités pour les PMA pourraient donner un nouvel élan à la libéralisation du mode 4, mais leur mise en œuvre continuait de poser des problèmes. Un participant a également noté qu'il fallait mettre en place des mécanismes préférentiels conformément au paragraphe 7 des Modalités pour les PMA. Un autre a évoqué la difficulté à appliquer aux services la Clause d'habilitation de 1979 (qui concernait les biens). Parallèlement, le traitement spécial et différencié devait faire partie intégrante des négociations commerciales multilatérales.

65. Les participants ont examiné la question de la réglementation intérieure, y compris ses effets sur la flexibilité en matière de politique intérieure. Ils ont souligné qu'il fallait trouver un équilibre entre les futures disciplines et le droit des pays d'établir une réglementation. Les négociations sur la réglementation intérieure pourraient contribuer à mieux préciser les dispositions prévues par l'AGCS en la matière et proposer des paramètres dont pourraient s'inspirer les autorités nationales chargées de la réglementation. La question du choix entre disciplines horizontales et disciplines sectorielles a été abordée. De nombreux pays en développement se heurtaient à des difficultés dans le cadre des négociations sur la réglementation intérieure, étant donné qu'ils commençaient à peine à établir une réglementation ou qu'ils n'en avaient adoptée aucune dans certains secteurs. De nombreux participants ont indiqué qu'il fallait créer un mécanisme de sauvegarde d'urgence. D'autres ont soulevé un certain nombre de questions, suggérant que les négociations sur le mécanisme de sauvegarde d'urgence portaient également sur des questions théoriques complexes, notamment dans le domaine du traitement spécial et différencié.

66. Les participants ont estimé que les flexibilités offertes aux pays en développement et aux PMA par l'AGCS permettraient de trouver un meilleur équilibre dans le cadre de la libéralisation du commerce des services et de faire avancer les négociations sur les services. Cela étant, les flexibilités ne devaient pas empêcher les pays en développement de participer pleinement aux négociations. Il importait également d'accorder une attention particulière à la taille et au degré de développement des pays en développement, y compris en reconnaissant les difficultés et les besoins particuliers des petites économies et des petits prestataires de services dans les pays en développement. Il était essentiel de fournir une assistance technique ciblée aux pays en développement, en particulier pour leur permettre de régler leurs problèmes en matière d'offre. Compte tenu de leur situation particulière, les nouveaux pays membres pourraient peut-être bénéficier des exemptions prévues pour les PMA pour ce qui est des engagements sur les services.

67. Il fallait procéder à une évaluation des effets de la libéralisation pour aider les pays en développement à prendre les bonnes décisions dans les secteurs où d'autres réformes devaient être entreprises; définir les mesures nécessaires pour appuyer le développement des secteurs; et élaborer une stratégie de négociation appropriée. L'évaluation était un processus continu dans le cadre de l'AGCS et les participants ont souligné qu'il fallait se conformer aux Lignes directrices pour les négociations, en vertu desquelles les négociations devaient être ajustées en fonction des résultats de l'évaluation.

68. Dans le cadre plus vaste du développement, il importait d'analyser comment le système commercial multilatéral s'y prenait notamment pour trouver un équilibre entre efficacité et équité, réduire au minimum les effets négatifs de la mondialisation sur le plan social, reconnaître la marge d'action dont les pays avaient besoin, accroître la cohérence et renforcer les synergies entre les différents pays, politiques et institutions.

69. Les participants ont félicité la CNUCED pour ses travaux remarquables sur les services et ont souligné qu'elle devait poursuivre ses travaux sur l'évaluation du commerce des services et le renforcement des capacités réglementaires dans les pays en développement, ainsi que ses activités d'appui à l'élaboration de règles et aux négociations sur les services. Ils ont invité les donateurs à fournir leur appui financier aux activités de renforcement des capacités de la CNUCED dans le domaine du commerce des services.

Chapitre VI

COMMERCE, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

Résumé du Président

70. La Directrice de la Division du commerce international des biens et services et des produits de base a présenté la note élaborée par le secrétariat de la CNUCED (TD/B/COM.1/79) et a mis l'accent sur les points suivants: l'intérêt accru du public pour les problèmes environnementaux et leurs incidences sur la santé et la sécurité, ainsi que leurs effets sur le commerce, notamment sur l'agriculture biologique; le caractère complexe des négociations de l'OMC sur le commerce et l'environnement, et leur impact potentiel sur le développement; les questions relatives à la protection, à la préservation et à l'utilisation durable des savoirs traditionnels; et les travaux menés par la CNUCED dans le cadre des initiatives BioTrade et BioFuels qui visent à promouvoir de façon cohérente le commerce, l'investissement et le développement durable dans le contexte d'accords multilatéraux tels que la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et la Convention-cadre sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto qui s'y rapporte.

A. Commerce et développement durable

71. De nombreux participants ont salué le rapport intitulé *Trade and Environment Review 2006*, qui mettait l'accent sur les prescriptions environnementales et l'accès aux marchés pour les pays en développement. Ils se sont inquiétés de ce que les nouvelles prescriptions environnementales étaient de plus en plus perçues comme des entraves à l'accès aux marchés. Les pays en développement devaient adopter une approche plus stratégique et volontariste pour faire face aux prescriptions environnementales sur les principaux marchés d'exportation; et les pays développés devaient faire preuve d'une plus grande transparence et ouverture lors de l'élaboration et de l'examen des prescriptions environnementales, ainsi que dans le cadre de l'évaluation *ex ante* de leurs effets. Les participants se sont félicités des travaux du Groupe spécial de la CNUCED sur les prescriptions environnementales et l'accès des pays en développement aux marchés. Ces travaux pourraient contribuer à faciliter l'accès à l'information sur les prescriptions environnementales, à atténuer les effets potentiels négatifs des prescriptions et à recenser les perspectives que pourrait offrir une meilleure prise en compte des préoccupations environnementales dans les domaines du commerce et du développement durable. Les participants ont souligné que les pays en développement avaient besoin d'une assistance technique pour participer effectivement aux consultations précédant l'adoption des normes; la CNUCED avait un rôle précieux à jouer dans ce domaine et il importait de renforcer et d'appuyer ses activités.

72. Les participants ont engagé le Groupe consultatif à continuer de faciliter le dialogue entre les secteurs public et privé concernant l'impact des prescriptions environnementales facultatives du secteur privé et l'ajustement à ces prescriptions. Les travaux sur la norme EurepGAP, et plus particulièrement sur les exportations de produits horticoles des pays en développement, étaient un exemple très intéressant. Il a été précisé que les travaux de la CNUCED sur les codes de bonnes pratiques inspirés de la norme EurepGAP ne signifiaient pas que cette institution cautionnait un ensemble particulier de normes privées. Des participants ont noté que l'OMC

n'avait pas suffisamment prêté attention aux obstacles non tarifaires par rapport aux droits de douane et que la CNUCED devait continuer à transmettre aux organes compétents de l'OMC les résultats de ses travaux sur les prescriptions environnementales et l'accès aux marchés. Des participants ont invité les donateurs à continuer de soutenir les activités de la CNUCED dans le domaine des prescriptions environnementales.

73. Des participants ont souligné que l'agriculture biologique ouvrait des perspectives intéressantes dans les domaines du commerce et du développement durable, en particulier pour les petits exploitants et les régions confrontées à des conditions climatiques difficiles. L'agriculture biologique offrait des revenus plus élevés et présentait toutes sortes d'autres avantages. C'était un outil de gestion du risque car elle permettait de diversifier la production, d'améliorer la nutrition au niveau local, de stabiliser les emplois en milieu rural et de répondre à la demande mondiale croissante concernant de meilleures méthodes de sécurité et de traçabilité des aliments. Les participants ont salué les travaux de la CNUCED dans ce domaine et ont engagé les donateurs à lui fournir une aide financière, notamment dans le cadre de l'Équipe spéciale PNUE-CNUCED sur le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement.

74. Les participants ont évoqué les perspectives offertes par les négociations de l'OMC sur les biens et services environnementaux dans les domaines du commerce, de l'environnement et du développement. Compte tenu du caractère complexe et inédit de ces négociations, de nombreux participants se sont grandement félicités de l'appui prêté par la CNUCED dans les domaines de l'analyse, de la statistique et du renforcement des capacités. Ils ont noté que les activités menées avec beaucoup de régularité par la CNUCED depuis 2003 avaient grandement contribué à mieux appréhender les problèmes en jeu et à renforcer la capacité de négociation des pays en développement. Ils ont invité les donateurs à aider la CNUCED à poursuivre et à intensifier ses travaux dans ce domaine.

75. Plusieurs participants ont salué les travaux continus menés par la CNUCED sur les savoirs traditionnels et ont apprécié l'analyse dressée par la CNUCED dans sa note d'information. Certains ont souligné que des mesures devaient être prises à l'échelon international pour préserver les savoirs traditionnels et les ressources génétiques, et ont suggéré à cet effet que l'OMC prenne des dispositions pour que soit divulguée l'origine des ressources génétiques dans les demandes de brevets et que soit exigé le consentement préalable des communautés locales et autochtones concernées.

B. Diversité biologique et changement climatique

76. En ce qui concerne les biocarburants, les participants ont souligné que les pays, tant développés qu'en développement, avaient commencé à s'orienter vers de nouvelles sources d'énergie. Cette transition prendrait du temps et impliquerait des ajustements mais était rendue nécessaire par le niveau élevé et l'instabilité des prix sur les marchés pétroliers, ainsi que par la nécessité de se conformer aux engagements convenus au niveau multilatéral dans le domaine des réductions d'émissions. Une augmentation de la production, de la consommation intérieure et du commerce régional et international de biocarburants offrirait de multiples avantages à tous les pays, et en particulier aux pays en développement: diminution de la dépendance à l'égard des importations de combustibles fossiles, diversification économique et agricole et développement rural. Les participants ont estimé qu'il fallait s'inspirer de l'expérience concluante du Brésil dans

le cadre de son programme de production d'éthanol, qui avait permis d'économiser 26 millions de tonnes de CO₂ par an et avait directement créé 1 million d'emplois. Les participants ont reconnu que les pays en développement jouissaient d'avantages comparatifs dans le domaine de la production de biocarburants pour les raisons suivantes: richesse de la biodiversité, possibilité d'avoir accès à des terres pour la production de biomasse, conditions climatiques satisfaisantes et main-d'œuvre agricole bon marché.

77. Les participants ont estimé que l'initiative de la CNUCED sur les biocarburants tombait à point nommé en ce sens que les pays en développement qui souhaitaient produire et exporter des biocarburants avaient besoin d'informations, d'un savoir-faire et d'une assistance technique. Les experts ont souligné qu'il serait utile de conclure des partenariats et des synergies avec d'autres institutions – telles que la FAO, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et le PNUE – et dans le cadre d'initiatives – comme le Partenariat mondial du G-8 pour la bioénergie – afin d'obtenir le maximum de résultats. Il fallait que les pays en développement passent d'une production de matières premières à une production de produits finals à valeur ajoutée, tels que les biocarburants, mais un certain nombre de problèmes restaient à régler concernant la disponibilité et le prix des technologies énergétiques de substitution.

78. Concernant la question de la réglementation de l'Union européenne en matière de nouveaux aliments, un représentant de la Direction générale de la santé et de la protection des consommateurs de la Commission européenne a expliqué que depuis 1997 les produits alimentaires inconnus sur le marché européen devaient être préapprouvés avant d'être commercialisés. La Commission européenne était consciente que cette réglementation posait des problèmes pour les produits alimentaires exotiques traditionnels, dans la mesure où elle ne tenait pas suffisamment compte du fait que ces produits étaient utilisés depuis longtemps et sans aucun danger en dehors de l'Union européenne et que les prescriptions en matière de sécurité alimentaire n'étaient pas toujours proportionnelles. La Commission européenne s'employait à remédier à cette situation en procédant à une révision de la réglementation.

79. Des représentants du secteur privé du Pérou et de l'Équateur ont démontré à la faveur de plusieurs cas concrets que la réglementation de l'Union européenne constituait une véritable – quoique involontaire – entrave au commerce des produits exotiques provenant de leurs pays. Le manque de débouchés commerciaux avait eu de lourdes conséquences socioéconomiques étant donné que le commerce d'aliments exotiques traditionnels, dont beaucoup étaient utilisés sans aucun risque depuis longtemps, permettait d'exploiter durablement la biodiversité, de créer des revenus pour les communautés rurales les plus démunies et de stimuler la croissance économique. Les représentants ont proposé des mesures concrètes pour remédier à cette situation, notamment: exclure de la réglementation européenne les produits exotiques traditionnels qui étaient utilisés sans aucun risque depuis longtemps dans les pays d'origine; établir des procédures claires et transparentes et des définitions précises; définir des normes, des procédures et des modalités d'essai proportionnelles aux risques escomptés; harmoniser les procédures entre les autorités compétentes au sein de l'Union européenne; et faire en sorte que les produits exotiques traditionnels relèvent du domaine public et qu'aucune entité privée ne bénéficie d'un accès privilégié au marché de la Communauté européenne pour des produits exotiques traditionnels.

80. Le représentant des Pays-Bas a évoqué l'importance de la cohérence entre les réglementations d'importation pour ce qui est de la sécurité alimentaire et de la promotion du

développement et a suggéré que la CNUCED continue de favoriser un dialogue constructif sur cette question entre la Communauté européenne, les États membres et des représentants des secteurs public et privé de pays en développement. S'agissant des produits alimentaires traditionnels exotiques, plusieurs participants ont indiqué qu'il fallait trouver un équilibre entre les objectifs de conservation de la biodiversité, de protection de la santé des consommateurs et de promotion du développement. Les participants se sont félicités que la Communauté européenne entende tenir compte de ces préoccupations dans sa réglementation mais ont souligné que les mesures prises ne devaient pas créer des obstacles inutiles au commerce. Dans le cadre de son programme de facilitation du commerce biologique, la CNUCED a été priée de continuer à favoriser les échanges sur la réglementation européenne en matière de nouveaux aliments et d'envisager de créer un groupe de travail qui réunirait des représentants de la Communauté européenne, de la CNUCED et des pays intéressés pour étudier les différentes options possibles dans le cadre de la révision de la réglementation. La CNUCED a été invitée à continuer d'alimenter le dialogue constructif engagé par la Commission européenne en vue de trouver une solution satisfaisante.

81. Les pays en développement ont rappelé l'importance du biocommerce en tant qu'outil permettant de favoriser un développement durable fondé sur la biodiversité et d'appuyer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les domaines de la réduction de la pauvreté et du développement durable. Ils ont souhaité que l'initiative BioTrade de la CNUCED soit renforcée et étendue à d'autres pays.

Chapitre VII

DÉCISION DE LA COMMISSION ET DÉCLARATIONS DE CLÔTURE

A. Décision de la Commission

82. À sa séance plénière de clôture, le 10 février 2006, la Commission a pris note des rapports des réunions d'experts portant les cotes TD/B/COM.1/EM.27/3, TD/B/COM.1/EM.28/5 et TD/B/COM.1/EM.29/3. Elle a également pris note du rapport intérimaire du secrétariat sur l'application des conclusions concertées et des recommandations adoptées par la Commission à sa neuvième session, y compris sur le suivi de l'après-Doha (TD/B/COM.1/78), ainsi que du rapport d'activité pour 2004 de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base (UNCTAD/DITC/MISC/2005/21).

83. À la même séance, la Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa onzième session (voir l'annexe I plus loin), ainsi que les thèmes des réunions d'experts en 2006, y compris un groupe spécial d'experts sur les services de logistique (voir l'annexe II plus loin).

B. Déclarations de clôture

84. Le représentant de l'**Autriche**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit qu'il était regrettable qu'un processus au cours de la session ait démarré beaucoup trop tard. En même temps, il était évident qu'un résumé du Président était une possibilité tout à fait conforme aux lignes directrices définies lors de l'examen à mi-parcours après la dixième session de la Conférence. L'Union européenne restait confiante dans la possibilité de mieux travailler, dans un proche avenir, avec toutes les délégations des divers groupes.

85. Le représentant de **Sri Lanka**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a dit que ne pas parvenir à adopter des conclusions concertées n'était pas un précédent idéal pour la préparation de l'examen à mi-parcours, et que cela ne serait pas sans influencer sur les décisions futures. La formation de consensus était l'un des piliers des travaux de la CNUCED et il faisait aujourd'hui défaut. Le représentant espérait que la Commission des entreprises permettrait de prendre un nouveau départ.

86. Le représentant du **Honduras** a dit que les enseignements de la session de la Commission devraient être appliqués de façon positive à l'avenir afin d'encourager la formation de consensus.

87. La représentante du **Guatemala**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit qu'elle regrettait l'absence de conclusions concertées et demandait aux membres d'éviter tout ce qui pouvait mettre en danger la CNUCED. La région latino-américaine et caraïbe attachait une grande importance au commerce et à l'environnement, et était donc profondément déçue du manque de résultat de la session.

88. Le représentant du **Zimbabwe**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit que son groupe était déçu du résultat de la session. Il espérait qu'un tel résultat n'aurait pas d'influence sur l'examen à mi-parcours ou l'avenir de la CNUCED.

89. Le représentant des **Philippines** a dit que la période était délicate pour la CNUCED, car les membres s'efforçaient de parvenir à un consensus sur l'examen à mi-parcours, et le résultat de la

session de la Commission pèserait sur ce processus. Il s'est déclaré surpris que le climat positif des consultations informelles initiales sur l'examen à mi-parcours n'ait pu être préservé, et une partie de son optimisme à cet égard avait disparu.

90. Le représentant du **Japon**, parlant au nom du JUSCANNZ, a dit qu'il était regrettable que des conclusions concertées n'aient pas été adoptées, mais le temps consacré aux négociations avait été insuffisant, et il faudrait en tirer des leçons.

91. Le représentant de la **Chine** a dit que sa délégation était extrêmement déçue et espérait qu'une telle situation ne se reproduirait pas.

92. Le représentant de la **République islamique d'Iran** a dit que l'absence de conclusions concertées ne devait pas être considérée comme un précédent, et que chacun devrait s'efforcer d'adopter une approche plus constructive pour les sessions des autres commissions et l'examen à mi-parcours.

93. La **Directrice de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base** a dit que la Commission avait pu mener un dialogue enrichissant, et malgré l'absence de conclusions concertées, le secrétariat continuerait de s'acquitter de sa tâche sur la base du Plan d'action de Bangkok et du Consensus de São Paulo.

Chapitre VIII

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

94. La dixième session de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 6 au 10 février 2006.

B. Élection du Bureau

95. À sa séance plénière d'ouverture, le 6 février 2006, la Commission a élu le Bureau ci-après:

Président:	M. Love Mtesa (Zambie)
Vice-Présidents:	M. Miguel Bautista (Philippines) M. Hussam Al Hussein (Jordanie) M ^{me} Carmen Domínguez (Chili) M. Ludmil Kotetzov (Bulgarie) M. Andreas Pfaffernoschke (Allemagne)
Rapporteur:	M. Kiminori Iwama (Japon)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

96. À la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.1/74; l'ordre du jour de la dixième session se lisait donc comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Produits de base et développement.
4. Accès aux marchés, entrée sur les marchés et compétitivité.
5. Le commerce des services et ses incidences sur le développement.
6. Commerce, environnement et développement.
7. Application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission, notamment sur le suivi de l'après-Doha.
8. Ordre du jour provisoire de la onzième session de la Commission.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

**D. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce
et du développement**

97. À sa séance plénière de clôture, le 10 février 2006, la Commission a décidé que les résumés du Président sur les points 3, 4, 5 et 6 ainsi que celui du débat de haut niveau consacré à l'indicateur du commerce et du développement seraient incorporés dans son rapport. Elle a adopté son projet de rapport (TD/B/COM.1/L.32) et a autorisé le Rapporteur à établir le rapport final en y intégrant le compte rendu des débats de la séance de clôture.

Annexe I

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA ONZIÈME SESSION DE LA COMMISSION

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Produits de base et développement.
4. Accès aux marchés, entrée sur les marchés et compétitivité.
5. Le commerce des services et ses incidences sur le développement.
6. Commerce, environnement et développement.
7. Application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission, notamment sur le suivi de l'après-Doha.
8. Ordre du jour provisoire de la douzième session de Commission.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

Annexe II

THÈMES DES RÉUNIONS D'EXPERTS EN 2006

Services

Réunion d'experts sur l'accès universel aux services

De nombreux services sont profondément enracinés dans le tissu social, culturel ou politique d'un pays. Certains sont essentiels à la vie humaine ou ont d'importantes caractéristiques infrastructurelles. Plus généralement, de nombreux services jouent un rôle essentiel dans la réalisation des OMD. Les services de télécommunication, les services de santé ou les services énergétiques, dont l'approvisionnement en eau, en sont des exemples. Les gouvernements doivent veiller à ce que ces services soient correctement assurés, notamment dans le cas des populations pauvres et marginalisées de la société. Les politiques nationales en matière d'accès à de tels services sont déterminées par différents facteurs, dont la situation économique et sociale nationale, les objectifs sectoriels particuliers du gouvernement (par exemple, accessibilité/coût abordable, efficacité, diminution des coûts pour les pouvoirs publics et pour les contribuables) et les engagements et obligations contractés au niveau international.

La réunion d'experts examinera l'expérience des pays en matière de garantie de l'accès aux services universels. Les experts étudieront comment les politiques nationales diffèrent selon les pays et les secteurs et ce qui peut être fait au niveau international pour améliorer l'accès. Dans ce contexte, ils analyseront également les caractéristiques fondamentales de secteurs de services essentiels. La réunion mettra particulièrement l'accent sur les moyens de faire du commerce des services un instrument pour améliorer l'accès aux services essentiels et sur les principaux obstacles à surmonter en l'espèce. Ses travaux permettraient au secrétariat de la CNUCED d'apporter une contribution précieuse à l'analyse des moyens à utiliser pour que le système commercial multilatéral profite au développement. Les experts tireront parti des compétences particulières du secrétariat de la CNUCED concernant à la fois l'évaluation des secteurs et des politiques de services aux niveaux national et régional et les négociations commerciales au niveau international.

Réunion d'un groupe d'experts sur les services de logistique (organisée en tant que réunion spéciale d'experts)

Les services de logistique sont nécessaires à la gestion des chaînes mondiales d'approvisionnement, qui sont aujourd'hui caractéristiques de l'économie mondiale. La compétitivité à l'exportation des pays est déterminée non seulement par leurs capacités productives, mais aussi par leur capacité d'acheminer des marchandises sur les marchés étrangers au plus bas coût possible et dans les conditions exigées par les clients. Les pays désireux d'établir ou de préserver la compétitivité de leurs entreprises sur le marché mondial doivent se préoccuper de plusieurs facteurs stratégiques essentiels, dont la mise en place de transports, de communications, d'infrastructures et de services de logistique efficaces. Les entreprises ont besoin de services logistiques complets, comprenant l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des opérations de transport multimodal. Dans la vaste majorité des pays en développement, les infrastructures, les technologies, le cadre institutionnel et la réglementation restent largement insuffisants et ne permettent pas d'établir

des liens efficaces avec les opérateurs mondiaux. Le rattachement aux réseaux mondiaux de transport et de logistique devrait être un objectif prioritaire pour ces pays dans les années à venir, s'ils ne veulent pas compromettre davantage leur participation au commerce international et à la production mondiale. Dans son paragraphe 49, le Consensus de São Paulo énonce que la CNUCED doit aider les pays en développement, en particulier les PMA, à concevoir et à appliquer des politiques actives pour renforcer leurs capacités de production et leur compétitivité internationale, en se fondant sur une approche intégrée de l'investissement, de la responsabilité d'entreprise, du transfert de technologie, de l'innovation, du développement des entreprises, de la facilitation du commerce (y compris les transports et la promotion des TIC), de la compétitivité, de la diversification et des capacités d'exportation, afin de maintenir un niveau élevé de croissance et de promouvoir un développement durable. Étant donné l'importance des services logistiques, leur contribution à la compétitivité économique des pays et leur rôle dans le commerce international, y compris le commerce électronique, il est proposé d'organiser une réunion intergouvernementale d'experts sur ce thème.

La réunion d'experts pourrait analyser l'impact des tendances actuelles dans le secteur de la logistique, y compris les tendances en matière de délocalisation et l'utilisation croissante des TIC, ainsi que les relations entre services logistiques et commerce électronique. Les experts pourraient évaluer les contraintes et les perspectives des pays en développement dans ce secteur qui évolue rapidement. Les contraintes comprennent les impératifs de sécurité appliqués dans le monde d'aujourd'hui, qui représentent une charge pour les capacités limitées des pays en développement et constituent ainsi un obstacle à leur commerce; elles englobent également les handicaps géographiques des pays sans littoral et des petits États en développement insulaires. La réunion examinerait les politiques nationales qui peuvent être particulièrement importantes pour les pays en développement, telles que des stratégies visant à renforcer l'utilisation et le développement des capacités commerciales et des capacités de transport, en coopération, le cas échéant, avec les pays voisins, et par le biais, si nécessaire, de réformes institutionnelles, de partenariats public/privé, de l'adaptation de la législation, de la rationalisation des procédures administratives, de la promotion de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, et du développement des capacités de gestion. À la lumière des actuelles négociations à l'OMC, les experts pourraient analyser les domaines où des engagements améliorés pourraient donner des résultats positifs pour le développement. Enfin, ils pourraient étudier comment les membres de l'OMC peuvent s'acquitter de leurs obligations au titre de l'article IV de l'AGCS pour ce qui est des initiatives à prendre pour promouvoir la compétitivité et la participation au commerce mondial des pays en développement.

Secteurs nouveaux et dynamiques

Réunion d'experts sur la participation des pays en développement aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial: le secteur énergétique

Les années 2004 et 2005 ont été des années difficiles pour la production et le commerce au niveau mondial de ressources énergétiques, avec notamment des marchés de l'énergie instables, des prix élevés, des réformes d'orientation dans le secteur et l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto. Une croissance rapide de la demande des réserves de production de pétrole qui ne cessent de diminuer et une très forte hausse des prix de ce même pétrole sont quelques-uns des facteurs qui font que les questions énergétiques sont revenues au premier plan des préoccupations des dirigeants de nombreux pays. Une importante considération à cet égard a trait aux incidences de

cette situation sur le commerce et le développement des pays en développement, notamment des pays les moins avancés (PMA). L'économie des pays en développement est de plus en plus consommatrice d'énergie, tandis que ces pays n'ont qu'une capacité limitée de diversifier leurs sources d'énergie, pour passer de combustibles fossiles à des sources d'énergie de remplacement. L'accès à une énergie fiable et d'un coût raisonnable, par ailleurs, est un élément indispensable à la réduction de la pauvreté et à la réalisation d'un développement durable.

Dans ces conditions, la réunion d'experts s'intéressera aux structures mondiales de la production et de la distribution d'énergie, en insistant particulièrement sur les difficultés auxquelles sont confrontés les pays en développement et les pays en transition dans la situation actuelle de production et de commerce de ressources énergétiques en tant que producteurs, importateurs ou exportateurs d'énergie. L'analyse et les débats porteront sur les sources traditionnelles (pétrole, gaz naturel, charbon) et sur les sources de remplacement et les sources nouvelles (par exemple, biocarburants).

Produits de base

Réunion d'experts sur les moyens d'aider les petits producteurs et transformateurs de produits de base dans les pays en développement à accéder aux marchés mondiaux

Pour échapper au piège de la pauvreté, les producteurs des pays en développement doivent avoir les moyens de participer à part entière aux chaînes d'approvisionnement qui les rattacheront, de façon organisée, aux consommateurs aux niveaux local, régional et international. De nombreuses conditions doivent être réunies à cet effet. Qui assumera la responsabilité de créer ces conditions? Les gouvernements et les donateurs ont certainement un rôle à jouer, mais dans un nombre croissant de cas, des entités commerciales (telles que des bourses de produits, des transformateurs, de grands acheteurs ou des organisations de commerce équitable) ont pris l'initiative d'organiser la chaîne et servent de «point d'ancrage» pour assurer l'accès à tout l'éventail de services nécessaires (information, contrôle de la qualité, financement, etc.). Elles mettent ainsi en place des modèles viables qui contribuent à tirer les agriculteurs de la pauvreté. Les gouvernements et les institutions donatrices qui souhaitent amplifier leurs propres efforts de lutte contre la pauvreté par le renforcement des capacités commerciales, ont tout à gagner à acquérir une meilleure compréhension des modèles que ces entités contribuent à mettre en place. Ils pourront ainsi concevoir des partenariats appropriés pour soutenir une plus large application de ces modèles.

La réunion d'experts examinera différentes questions à cet égard et élaborera des propositions sur la façon dont les gouvernements et les entités commerciales peuvent s'associer pour mettre en place des chaînes viables d'approvisionnement en produits de base au bénéfice des producteurs marginaux des pays en développement.

Annexe III

PARTICIPATION

1. Des représentants des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la session de la Commission:

Afghanistan	Honduras
Afrique du Sud	Îles Salomon
Algérie	Indonésie
Allemagne	Inde
Angola	Iran (République islamique d')
Antigua-et-Barbuda	Iraq
Arabie saoudite	Irlande
Argentine	Italie
Autriche	Jamaïque
Azerbaïdjan	Jamahiriya arabe libyenne
Bahreïn	Japon
Bangladesh	Jordanie
Barbade	Kenya
Bélarus	Koweït
Belgique	Madagascar
Bénin	Malaisie
Bolivie	Mali
Brésil	Maroc
Bulgarie	Maurice
Cambodge	Mexique
Chili	Mozambique
Chine	Nicaragua
Colombie	Nigeria
Cuba	Norvège
Égypte	Pakistan
El Salvador	Pérou
Équateur	Philippines
Espagne	Pologne
États-Unis d'Amérique	Portugal
Éthiopie	Qatar
ex-République yougoslave de Macédoine	République de Corée
Fédération de Russie	République démocratique du Congo
Fidji	République dominicaine
Finlande	République tchèque
France	République-Unie de Tanzanie
Ghana	Rwanda
Grèce	Saint-Siège
Guatemala	Serbie-et-Monténégro
Guinée	Slovaquie

* La liste des participants porte la cote TD/B/COM.1/INF.10.

Sri Lanka
Suisse
Thaïlande
Timor-Leste
Trinité-et-Tobago
Tunisie

Ukraine
Uruguay
Viet Nam
Yémen
Zambie
Zimbabwe

2. L'observateur de la Palestine était représenté à la session.

3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés:

Centre Sud
Communauté européenne
Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Groupe d'étude international sur le jute
Organisation mondiale du tourisme

4. Les institutions des Nations Unies ci-après étaient représentées à la session:

Centre du commerce international CNUCED/OMC
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
Commission économique pour l'Afrique
Programme des Nations Unies pour le développement

5. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées:

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées:

Catégorie générale

Alliance internationale des femmes
Confédération internationale des syndicats libres
Fédération internationale des producteurs agricoles
Ocaproce International
Réseau du tiers monde

Catégorie spéciale

Conseil consultatif européen des échanges technologiques
International Multimodal Transport Association

7. Les intervenants ci-après ont participé à la session:

Débat de haut niveau sur le thème: «Progresser sur l'échelle du commerce et du développement: l'indicateur du commerce et du développement»

M^{me} Massivatou Latoundji Lauriano, Ministre de l'industrie, du commerce et de la promotion de l'emploi (Bénin)

M. Enrique A. Manalo, Ambassadeur des Philippines, Genève

M. Carlo Trojan, Ambassadeur, délégation permanente de la Commission européenne

Réunion-débat sur l'indicateur du commerce et du développement (ICD)

M^{me} Roopa Purushothaman, Goldman Sachs, New York

M. David Roodman, maître de recherche, Centre for Global Development, Washington D.C.

M. Salahuddin Ahmad, professeur, École de commerce de l'Université Uttara, Dhaka

Réunion-débat sur les problèmes relatifs aux produits de base et ce qu'on peut attendre du Groupe d'étude international sur les produits de base

M. Kwame Bawuah-Edusei, Ambassadeur du Ghana

M. Yash Tandon, Directeur exécutif du Centre Sud

M. Tom Lines, consultant pour les questions relatives aux produits de base

Réunion-débat sur les petits agriculteurs et les chaînes d'approvisionnement

M. Alexandre da Conceição Zandamela, Ambassadeur du Mozambique, Genève

M. Mike Chambers, Gomba Estate, Arusha (République-Unie de Tanzanie)

M. Pierre Etoa Abena (Cameroun)

Réunion-débat sur le renforcement du commerce et du financement

M^{me} Claudia Uribe, Ambassadrice de Colombie auprès de l'OMC, Genève

M. Anthony Adendorff, Directeur général, Pan African Commodity Exchange Platform

M. O. Paul Andrew, Président, Swiss-Africa Business Roundtable

Réunion-débat sur l'amélioration de la gestion des ressources en produits de base

M. Patricio Aroca Gonzales, professeur, Université catholique du nord (Chili)

M. Ian Emsley, administrateur, Développement durable, Anglo American

Réunion-débat sur les prescriptions environnementales et l'accès aux marchés des pays en développement

M. Tjalling Dijkstra, conseiller principal, Groupe de la cohérence des politiques, Ministère des affaires étrangères (Pays-Bas)

M. Nigel Garbutt, Président, EurepGAP

M. Christie Robert, Directeur général, QA plus (Malaisie)

M. Dianele Giovannucci, consultant, Banque mondiale

Réunion-débat sur la diversité biologique et les changements climatiques: perspectives concernant le commerce, le développement et l'investissement

M. Emeritus Ignacy Sachs, École des hautes études en science sociale, Paris

M. Carlos Antonio Da Rocha Paranhos, Ambassadeur et représentant adjoint permanent du Brésil, Genève

M. Manuel T. Teehankee, Ambassadeur permanent des Philippines auprès de l'OMC, Genève

M. Päivi Mannerkorpi, Commission européenne, Direction générale de la santé et de la protection des consommateurs, Bruxelles

M^{me} Alejandra Velasco, représentante de l'Institut péruvien des produits naturels

M^{me} Lucia Espinosa, Directrice du Bureau de la Société équatorienne de promotion des exportations et de l'investissement, Bruxelles

Réunion-débat sur l'évaluation du commerce des services et sa contribution au développement

M. Muhammed Chatib Basri, Directeur associé pour la recherche, Institut de recherche économique et sociale, Université d'Indonésie

M. Marlon Jerez, Directeur du Département des TIC, Banco Cuscatlan (El Salvador)

M. Carlos de la Torre Munoz, Services de distribution, Quito (Équateur)

M. Moses Ikiara, Institut kenyan de recherche et d'analyse publique

M^{me} Maha Ali, chef du Département de la politique commerciale extérieure, Ministère du commerce international de la Jordanie, Amman

Réunion-débat sur la situation des négociations au titre de l'AGCS

M. Fernando De Mateo, Président du Comité du commerce des services, AGCS

M. A. Hamid Mamdouh, Directeur de la Division des services, OMC, Genève

M. Audo Araujo Faleiro, deuxième Secrétaire, Mission permanente du Brésil, Genève

M. Sumantha Chaudhuri, Mission permanente de l'Inde

M^{me} Alicia D. Greenidge, vice-chef adjointe de mission et conseillère principale, Mission permanente des États-Unis d'Amérique, Genève

M. Carlos Gimeno Verdejo, Direction générale du commerce, Commission européenne, Bruxelles (Belgique)

M. Shree Baboo Chekitan Servansing, Ambassadeur, Mission permanente de Maurice, Genève

M. Jose Victor Chan Gonzaga, deuxième Secrétaire, Mission permanente des Philippines auprès de l'OMC, Genève

Réunion-débat sur l'accès aux marchés, l'entrée sur les marchés et la compétitivité

M. Fisseha Yimer, Ambassadeur d'Éthiopie, Genève

M^{me} Nancy Adams, conseillère principale, États-Unis
